Nations Unies A/62/544

Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 164 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport sur les dépenses pour la période du 1er mars au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Mandat et résultats attendus	1–6	5
II.	Hypothèses retenues pour la planification des ressources, structure de la Mission et effectif proposé par composante	7–101	7
	A. Hypothèses retenues pour la planification des ressources	7–20	7
	B. Structure et effectif proposé, par composante	21–101	10
	Direction exécutive et administration	26–44	12
	Composante 1 : Sécurité et protection des civils	45–54	20
	Composante 2 : Droits de l'homme et état de droit	55–63	23
	Composante 3 : Appui	64–101	28
III.	Ressources nécessaires	102–106	41
	A. Ressources financières		41
	B. Formation	102–103	42
	C. Projets à effet rapide	104	43
	D. Détection de mines et déminage	105–106	43

07-59711 (F) 231107 261107

IV. Analyse des ressources nécessaires 107–122 43

V. Rapport sur les dépenses correspondant à la période allant du 1er mars au 30 juin 2007 . . . . . 123–138 48

A. Dépenses pour la période allant du 1er mars au 30 juin 2007 49

B. Analyse des dépenses 128–138 50

VI. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre 139 52

Annexe. Organigrammes 53

Carte 57

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08), dont le montant s'élève à 197 444 000 dollars, ainsi que sur les dépenses de la Mission des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine (MINUTAC) pour la période du 1er mars au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 1 114 100 dollars.

Dans une déclaration de son président en date du 16 janvier 2007 (S/PRST/2007/2), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de déployer dès que possible une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, en consultation avec leurs gouvernements, en vue d'accélérer les préparatifs d'une décision prochaine sur le possible déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies; le Conseil a autorisé ce déploiement dans sa résolution 1778 (2007), par laquelle il a également créé la MINURCAT.

Dans une lettre datée du 7 mars 2007, adressée au Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé l'engagement de dépenses n'excédant pas 46 942 300 dollars pour faire face aux besoins les plus urgents de la MINUTAC.

Le présent rapport porte donc également sur les dépenses, d'un montant maximum de 46 942 300 dollars, autorisées par le Comité consultatif le 7 mars 2007.

Le budget couvre le déploiement de 50 officiers de liaison, 300 membres de la police des Nations Unies, 545 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 15 postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et un poste (Conseiller principal pour la sécurité) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies, 589 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont un poste financé au titre du personnel temporaire, 144 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements.

Le tableau d'effectifs proposé pour la Mission est présenté composante par composante, à savoir : direction exécutive et administration, sécurité et protection des civils, droits de l'homme et état de droit, et appui (y compris le personnel de sécurité).

La MINURCAT vient d'être créée et poursuit son déploiement; aussi les tableaux axés sur les résultats, faisant les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits associés la concernant, seront-il soumis à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget de la Mission pour l'exercice 2008/09.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses prévues 2007/08*
Militaires et personnel de police	7 203,7
Personnel civil	26 364,1

Dépenses opérationnelles	163 876,2
Montant brut	**197 444,0**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 563,8
Montant net	**194 880,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	**197 444,0**

Ressources humaines

	Déploiement complet[a]	*Effectif prévu*		
	Effectif autorisé/proposé	*Au 31 déc. 2007*	*Au 31 mars 2007*	*Au 30 juin 2008*
Observateurs militaires[b]	50	20	46	50
Police des Nations Unies	300	86	238	300
Personnel recruté sur le plan international[c]	530	83	224	438
Personnel recruté sur le plan national[d]	588	82	229	458
Volontaires des Nations Unies	144	20	86	144
Personnel temporaire[e]				
Personnel recruté sur le plan international	15	13	15	15
Personnel recruté sur le plan national[f]	1	–	1	1
Personnel fourni par des gouvernements	25	–	5	25

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.
[b] Officiers de liaison.
[c] Dont un poste (Conseiller principal pour la sécurité, P-5) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.
[d] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[e] Postes financés au titre du personnel temporaire.
[f] Dont un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, et des renseignements détaillés présentés au chapitre V, le montant total des dépenses de la MINUTAC pour la période du 1er mars au 30 juin 2007 s'élevait à 1 114 100 dollars à la clôture des comptes de l'exercice 2006/07.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses autorisées le 7 mars 2007*	*Dépenses au 30 juin 2007*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	1 220,1	225,1	995,0	81,6
Personnel civil	6 184,8	6,7	6 178,1	99,9

Dépenses opérationnelles	39 537,4	882,3	38 655,1	97,8
Montant brut	**46 942,3**	**1 114,1**	**45 828,2**	**97,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	582,0	10,1	571,9	98,3
Montant net	**46 360,3**	**1 104,0**	**45 256,3**	**97,6**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**46 942,3**	**1 114,1**	**45 828,2**	**97,6**

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Par sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et décidé qu'elle comprendrait un effectif approprié de personnel civil, dont au maximum 300 policiers, ainsi qu'un premier groupe n'excédant 50 officiers de liaison.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées.

3. Les principales étapes du processus ayant conduit à la création de la mission et les arrangements financiers correspondants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date	*Compte à rebours par rapport au jour J de l'inauguration du mandat*	*Description*
16 janvier 2007	J-252 jours	Dans une déclaration de son président (S/PRST/2007/2), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de déployer dès que possible une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, en consultation avec leurs gouvernements, en vue d'accélérer les préparatifs d'une décision prochaine sur le possible déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies
23 février 2007	J-214 jours	Dans son rapport sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/97), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait pris les premières mesures nécessaires pour le déploiement d'une mission préparatoire, la Mission des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine (MINUTAC), qui préparerait la mise en place d'une éventuelle présence multidimensionnelle

Date	*Compte à rebours par rapport au jour J de l'inauguration du mandat*	*Description*
7 mars 2007	J-202 jours	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans une lettre adressée au Secrétaire général, a autorisé l'engagement de dépenses d'un montant brut n'excédant 46 942 300 dollars (montant net : 46 360 300 dollars) pour faire face aux besoins les plus urgents de la mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine pendant la période du 1er mars au 30 juin 2007
10 août 2007	J-46 jours	Dans son rapport sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488), le Secrétaire général a défini un nouveau concept d'opérations pour une mission des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine
27 août 2007	J-29 jours	Dans une déclaration de son président (S/PRST/2007/30), le Conseil de sécurité a encouragé le Secrétaire général et l'Union européenne à poursuivre, selon qu'il convenait et en consultation avec les Gouvernements tchadien et centrafricain, les préparatifs du déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies
25 septembre 2007	Jour J	Par sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a créé la MINURCAT

4. Au paragraphe 2 de sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a confié à la Mission un large mandat, qui consiste à :

a) Sélectionner, entraîner, conseiller et faciliter le soutien des éléments de la police tchadienne pour la protection humanitaire; assurer la liaison avec l'armée nationale, les forces de gendarmerie et de police, la garde nationale nomade, les autorités judiciaires et pénitentiaires du Tchad et de la République centrafricaine afin de contribuer à créer un environnement plus sûr; assurer la liaison avec le Gouvernement tchadien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour soutenir leurs efforts tendant à réinstaller les camps de réfugiés qui se trouvent à proximité de la frontière, et fournir au HCR un soutien logistique à cet effet, là où elle en a la possibilité et sur la base d'un remboursement des coûts; maintenir des contacts étroits avec le Gouvernement soudanais, l'Union africaine (UA), la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), l'opération hybride UA-ONU au Darfour (MINUAD), le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine (BONUCA), la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en République centrafricaine (FOMUC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD);

b) Contribuer à la surveillance ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme, y compris en accordant une attention particulière aux violences sexuelles et sexistes, en vue de lutter contre l'impunité; dans les limites de ses possibilités, soutenir les efforts des Gouvernements tchadien et centrafricain et de la société civile pour renforcer leurs capacités en dispensant une formation sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, et les efforts tendant à

mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les groupes armés; et aider les Gouvernements tchadien et centrafricain à promouvoir le respect de la légalité, notamment en appuyant un système judiciaire indépendant et un système juridique renforcé, en coordination étroite avec les organismes des Nations Unies.

5. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a autorisé l'Union européenne à contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées; à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations; et à contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

6. Compte tenu du fait que la MINURCAT vient d'être créée et qu'elle poursuit son déploiement, les tableaux axés sur les résultats la concernant, avec les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits y associés, seront soumis à l'Assemblée générale dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09. On trouvera donc dans le présent document une esquisse des ressources nécessaires, établie composante par composante sur la base du mandat de la Mission, qui sera dûment complétée dans les tableaux axés sur les résultats du budget de l'exercice 2008/09, qui couvriront les composantes suivantes : direction exécutive et administration, sécurité et protection des civils, droits de l'homme et état de droit, et appui, comme indiqué au chapitre II B.

II. Hypothèses retenues pour la planification des ressources, structure de la Mission et effectif proposé par composante

A. Hypothèses retenues pour la planification des ressources

7. Conformément à son mandat, la MINURCAT renforcera les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités nationales à mettre en place la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH), qui sera chargée d'assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les villes principales dans les régions avoisinantes et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires dans l'est du Tchad. Six postes de commandement opérationnels, dénommés « centres », seront établis dans les principales localités de l'est du Tchad : Abéché, Bahia, Farchana, Goz Beïda, Guéréda et Iriba. Les policiers tchadiens qui y seront affectés seront chargés de maintenir l'ordre dans ces localités, de patrouiller le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire entre les villes et les camps de réfugiés et d'assurer la sécurité du personnel et des installations des organismes humanitaires internationaux et nationaux. Douze postes de police – un pour chacun des 12 camps de réfugiés administrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'est du Tchad – seront rattachés aux centres susvisés. En République centrafricaine, la MINURCAT aidera les autorités nationales à renforcer les capacités de maintien de l'ordre dans les zones intéressées de la région nord-est du pays, en surveillant les activités de police, en particulier à Birao, et en

contribuant à l'évaluation des besoins et à la mobilisation des donateurs pour ce qui touche à son mandat.

8. Par ailleurs, la Mission fournira un appui aux autorités nationales, pour les aider à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire, ainsi qu'à faire en sorte que les considérations relatives aux droits de l'homme soient prises en compte dans les procédures de vérification et de sélection des membres de la PTPH et dans les programmes de formation et de sensibilisation destinés à la police et à la gendarmerie nationales. Elle aidera les autorités centrafricaines à appliquer les mêmes considérations au renforcement de leurs capacités de maintien de l'ordre.

9. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources tiennent compte des problèmes considérables auxquels la MINURCAT devra faire face au cours de son déploiement et dans l'appui qu'elle apportera à son personnel technique, aux officiers de liaison et à la police des Nations Unies pour mettre en œuvre son mandat. Elle sera déployée dans de multiples points reculés d'une vaste zone aride appartenant à deux pays – le Tchad et la République centrafricaine – sans littoral dont les équipements sont en mauvais état, et devra établir, sur de longues distances et en en assurant la sécurité, des itinéraires d'approvisionnement à partir de plusieurs points d'entrées situés dans les pays voisins (Cameroun et Jamahiriya arabe libyenne). Vu les conditions de sécurité et l'absence d'infrastructure au Tchad, la construction des bases des Nations Unies devra répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Ces bases, où sera également implantée l'opération de l'Union européenne, abriteront des bureaux et des logements destinés à l'ensemble du personnel des Nations Unies, et seront principalement ravitaillées et réapprovisionnées par la voie aérienne.

10. Les hypothèses tiennent compte également du déploiement intégral de l'opération de l'Union européenne visée au paragraphe 6 de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, avec sa capacité logistique, et du versement de contributions volontaires pour appuyer la PTPH que le Gouvernement tchadien doit mettre en place conformément au paragraphe 5 de la même résolution.

11. Le quartier général de la Mission et la base logistique arrière seront établis dans la capitale tchadienne, N'Djamena. Le poste de commandement (PC) avancé, qui sera installé à Abéché, abritera également la base logistique avancée et un centre de police. Des centres de police et des bureaux de terrain de la Mission seront ouverts à Farchana, Goz Beïda et Iriba, tandis qu'à Guéréda et Bahia les centres de police constitueront l'unique présence des Nations Unies. La Mission établira en outre des postes de police dans chacun des 12 camps de réfugiés administrés par le HCR, qui devront être ravitaillés et réapprovisionnés en biens essentiels et bénéficier de services essentiels. En République centrafricaine, elle ouvrira et appuiera un bureau de liaison à Bangui et un bureau de terrain à Birao. Pour le contrôle des mouvements et les achats, des antennes seront créées à Douala (Cameroun) et Benghazi (Libye), villes à partir desquelles des convois sécurisés seront périodiquement organisés pour ravitailler et réapprovisionner la MINURCAT.

12. Pour tenir les délais de son déploiement et utiliser de façon optimale les montants inscrits au budget, la MINURCAT bénéficiera d'un appui fourni, contre remboursement, dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et l'Union européenne pour l'emploi des capacités habilitantes (dont le forage de puits) qui seront apportées sur le théâtre par l'opération militaire de l'UE, en particulier là où la Mission et l'opération de l'UE seront déployées ensemble, ainsi

que pour la fourniture des principaux produits de base. L'ONU s'efforcera également d'obtenir, dans le cadre de lettres d'attribution, une aide des États Membres participant à l'opération de l'UE lorsque les capacités apportées par cette dernière ne suffiront pas, ainsi que pour la création des sites dans lesquels les deux opérations ne seront pas implantées ensemble, comme les postes de police et pour les activités de soutien devant précéder le déploiement intégral de l'opération militaire de l'UE.

13. L'approvisionnement en eau représentera un problème important pour la Mission : le forage de puits et l'épuration, le stockage, la distribution et la conservation de l'eau joueront un rôle déterminant dans le succès de son déploiement. Les activités correspondantes seront entreprises en partie par l'opération militaire de l'UE, lorsque ses moyens le lui permettront, ainsi que dans le cadre de lettres d'attribution ou de contrats, lorsque les capacités de l'opération seront insuffisantes. Des installations de stockage, contenant une réserve de 14 jours, seront mises en place dans tous les postes pour garantir la distribution ininterrompue de l'eau.

14. Le mauvais état du réseau routier intérieur entraînera une forte dépendance à l'égard des transports aériens. Des avions et hélicoptères seront stationnés à plusieurs endroits dans la zone de la Mission pour assurer les déplacements du personnel et l'évacuation des blessés et des malades, ainsi que le ravitaillement et le réapprovisionnement. Dans ce contexte, la Mission créera un groupe de la sécurité aérienne qui procédera à l'évaluation des risques, inspectera les appareils et le matériel de location, vérifiera les compétences des équipages et veillera au respect des consignes de sécurité. Pour les besoins immédiats à court terme, les moyens aériens des missions voisines seront utilisés, moyennant remboursement.

15. Les ports de Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne) seront les principaux points d'entrée du fret de surface. Toutefois, la congestion des installations portuaires et les difficiles conditions de transport, en particulier pendant la saison des pluies, devraient exacerber les problèmes de ravitaillement et de réapprovisionnement de la Mission.

16. Un système sûr et fiable de téléphonie et de transmission de données sera mis en place pour garantir l'efficacité des opérations et la sécurité du personnel de la Mission. Un réseau complexe couvrant toute la zone d'opérations et utilisant les technologies satellitaires de transmission à haute et très haute fréquence permettra d'assurer la connectabilité de tous les sites, qu'il reliera à d'autres missions de maintien de la paix et à l'équipe de pays des Nations Unies. Un système de communications sécurisé sera établi avec les bureaux de terrain de la MINURCAT, le Siège de l'Organisation et le quartier général de l'opération de l'UE.

17. La priorité sera donnée à la recherche de contrats commerciaux pour faire en sorte que des marchés obtenus dans le cadre de la procédure d'adjudication de l'ONU succèdent aux dispositifs d'appui provisoires fournis par l'UE, et par les États Membres dans le cadre de lettres d'attribution. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) permettra de faire face à la plupart des besoins de la phase de démarrage, en fournissant des stocks stratégiques pour déploiement rapide et un appui aux transmissions, et en formant le personnel de la Mission.

18. La Mission aura du mal à trouver et recruter sur le plan national du personnel qualifié possédant toute la panoplie des compétences nécessaires, en particulier à

Abéché et dans les endroits reculés, compte tenu de la concurrence exercée par les entreprises commerciales présentes au Tchad qui offrent a priori une rémunération et des prestations plus intéressantes que celles proposées par les organisations internationales. Le personnel recruté sur le plan national devrait d'ailleurs venir du sud du pays ou de la capitale, N'Djamena. Des efforts seront faits pour recruter autant qu'il est possible au niveau national, mais la Mission devra faire largement appel à des fonctionnaires internationaux et à des Volontaires des Nations Unies (VNU) au cours de la première phase de son déploiement. Le programme des VNU devrait pouvoir déployer rapidement des Volontaires pour exercer diverses fonctions opérationnelles et fonctions d'appui et, ainsi qu'il est envisagé, contribuer également à la formation et au mentorat des agents recrutés sur le plan national qui auront besoin d'acquérir des compétences supplémentaires dans divers domaines techniques afin de renforcer les capacités nationales. La Mission étudiera également toutes les possibilités de sous-traiter les services d'appui.

19. Pour atteindre les objectifs fixés pour le déploiement du personnel civil, une équipe spécialement chargée des recrutements et des affectations (« Tiger Team ») a été créée pour pourvoir au plus vite les postes. Elle a à la fois procédé à des recrutements et constitué une réserve de personnel qualifié pour la MINURCAT. Elle a mis au point une stratégie de recrutement prévoyant de pourvoir en priorité les postes essentiels et de solliciter des groupes particuliers de candidats, originaires de la région ou parlant français et arabe, ainsi que des candidates. S'agissant du recrutement sur le plan national, l'Équipe de recrutement a constitué un groupe spécial qui s'est activement employé à définir les moyens de remplir les objectifs fixés et d'intéresser des candidats qualifiés.

20. La plupart des institutions, fonds et programmes qui constituent l'équipe de pays des Nations Unies opèrent ensemble au Tchad et en République centrafricaine depuis très longtemps. La Mission mettra en œuvre son mandat de manière coordonnée en faisant jouer la complémentarité des activités et en coopérant avec l'équipe de pays, ainsi qu'avec tous les partenaires intéressés. Les coordonnateurs de l'action humanitaire favoriseront la concertation avec l'équipe de pays au quartier général de la Mission, au PC avancé et dans les bureaux de terrain. Qui plus est, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Tchad fera partie de l'équipe de direction de la Mission, tout en continuant de rendre compte au Coordonnateur des secours d'urgence et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Bureau de liaison de la MINURCAT à Bangui et le BONUCA assureront la coordination avec l'équipe de pays en République centrafricaine.

B. Structure et effectif proposé, par composante

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Direction exécutive et administration	2	2	21	26	14	**65**	22	3	**90**
Composante 1 : Sécurité et protection des civils	–	2	f5	–	3	**10**	131	–	**141**

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Composante 2 : Droits de l'homme et état de droit	–	–	11	27	1	**39**	16	9	**64**
Composante 3 : Appui[b]	–	1	28	82	320	**431**	420	132	**983**
Total	**2**	**5**	**65**	**135**	**338**	**545**	**589**	**144**	**1 278**

[a] Dont 13 administrateurs recrutés sur le plan national.

[b] Dont 4 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et un administrateur recruté sur le plan national) pour l'Équipe Déontologie et discipline et 12 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 7 agents du Service mobile) pour l'Équipe de recrutement financés au titre du personnel temporaire, et un poste (P-5, Conseiller principal pour la sécurité) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.

21. L'effectif et la structure proposés découlent du mandat de la MINURCAT et devraient permettre d'appuyer l'effectif autorisé pour les officiers de liaison militaires et la police des Nations Unies et l'effectif proposé pour le personnel recruté sur les plans international et national, ainsi que les 850 membres de la PTPH, et à assurer la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs tchadiens et centrafricains, l'opération de l'Union européenne et les autres parties intéressées.

22. La MINURCAT sera dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rang de secrétaire général adjoint, assisté par un représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ayant rang de sous-secrétaire général, un directeur de cabinet (D-1), un chef de la police (D-2) et un chef de la liaison militaire (P-5).

23. Le Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef de la police, le Chef de la liaison militaire et le Directeur de cabinet seront en poste au quartier général de la Mission à N'Djamena, tandis que le Représentant spécial adjoint établira son bureau au PC avancé d'Abéché où sera affectée la majeure partie du personnel opérationnel et personnel d'appui de la Mission.

24. La Mission ouvrira des bureaux de terrain à Iriba, Farchana, Goz Beïda et Birao et un bureau de liaison à Bangui (République centrafricaine), qui bénéficieront d'une large autonomie pour ce qui est de la gestion des affaires courantes dans le cadre des pouvoirs qui leur seront délégués. Les chefs des bureaux de terrain au Tchad (P-4) relèveront de l'Administrateur général des affaires politiques; les bureaux auront un petit effectif composé principalement de spécialistes des affaires civiles, de spécialistes des droits de l'homme, de coordonnateurs de l'action humanitaire, de conseillers pour les questions judiciaires et pénitentiaires et de membres de la police des Nations Unies. Le Bureau de liaison à Bangui comprendra un nombre restreint de policiers des Nations Unies, un attaché de liaison et des réalisateurs d'émissions radiophoniques. Le bureau de terrain à Birao comprendra un spécialiste des droits de l'homme, des coordonnateurs de l'action humanitaire et une petite présence de la Police des Nations Unies. La Mission ouvrira également deux antennes, qui seront composées de spécialistes du contrôle des mouvements, à Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne), où arriveront les cargaisons de marchandises achetées par la Mission.

25. L'organigramme de la Mission est présenté dans l'annexe au présent rapport, tandis qu'une description détaillée de l'effectif proposé figure aux paragraphes 26 à 101.

Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	1	3	4	2	**11**	4	–	**15**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	1	–	1	1	2	**5**	2	–	**7**
Bureau des affaires juridiques	–	–	1	1	1	**3**	1	–	**4**
Centre conjoint d'analyse de la Mission	–	–	3	2	2	**7**	2	–	**9**
Centre conjoint d'opérations	–	–	2	2	–	**4**	1	–	**5**
Bureau des auditeurs résidents	–	–	1	1	1	**3**	–	–	**3**
Bureau des affaires politiques et civiles	–	1	5	8	1	**15**	3	3	**21**
Groupe de liaison pour l'action humanitaire	–	–	2	5	–	**7**	–	–	**7**
Section de l'information	–	–	3	2	5	**10**	9	–	**19**
Total	**2**	**2**	**21**	**26**	**14**	**65**	**22**	**3**	**90**

[a] Dont deux administrateurs recrutés sur le plan national.

26. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	1	1	3	4	2	**11**	4	–	**15**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	1	1	3	4	2	**11**	4	–	**15**

27. Le Représentant spécial du Secrétaire général aide celui-ci à mettre en œuvre le mandat de la MINURCAT et assure la direction générale de la Mission, ainsi que la cohésion et la coordination de l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies. En relèvent directement le Représentant spécial adjoint du Secrétaire

général, le Chef de Cabinet, le Chef de l'administration, le Chef de la liaison militaire, le Conseiller juridique principal, le Conseiller principal pour la sécurité, le Coordonnateur de l'action humanitaire et le Conseiller principal pour la déontologie et la discipline. Les chefs des bureaux de terrain relèveront du Bureau du Représentant spécial adjoint, par l'entremise du Chef du Bureau des affaires politiques et civiles en sa capacité de coordonnateur des activités sur le terrain. Le Représentant spécial adjoint dirigera les activités menées au PC avancé d'Abéché dans les domaines suivants : affaires civiles, aide humanitaire, droits de l'homme, système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire, et information.

28. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend un assistant spécial (P-5), qui aide directement le Représentant spécial dans l'exercice de ses fonctions, notamment en rédigeant des documents directifs, des notes de synthèse et de réunion et la correspondance; un spécialiste des affaires politiques (P-3), qui assure la liaison avec la Section des affaires politiques et civiles à Abéché et fait en sorte que l'information circule entre le Bureau du Représentant spécial et le PC avancé; un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1re classe) (P-2), qui suit la situation politique et contribue à une mise en œuvre intégrée des activités de la Mission reposant sur la coordination avec tous les groupes et sections basés à N'Djamena; un fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national) chargé de la liaison avec les autorités tchadiennes; un assistant de secrétariat (agent du Service mobile); un assistant administratif (agent du Service mobile); et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

29. Le Directeur de cabinet (D-1) est l'assistant principal du Représentant spécial pour ce qui concerne la gestion de la Mission et du Bureau du Représentant spécial, et son conseiller principal pour les questions stratégiques de planification et d'intégration des activités; à ce titre, il représente le Représentant spécial dans les divers organes de coordination mis en place avec les autorités nationales et l'opération de l'UE, ainsi qu'au sein de la Mission. Il donne des avis sur les orientations et les stratégies au Représentant spécial, contribue à la coordination d'ensemble des activités de la MINURCAT et à la formulation et à l'application de stratégies globales découlant du mandat de la Mission; coordonne et gère la circulation de l'information entre la Mission et le Siège de l'ONU, en veillant notamment au respect des consignes concernant l'établissement des rapports, et au sein de l'équipe de direction de la Mission; assure la liaison avec les différentes composantes de la Mission et les organismes des Nations Unies pour appuyer et coordonner les activités du Représentant spécial; assiste ce dernier dans ses contacts avec les principaux ministères tchadiens et centrafricains et sert d'interlocuteur de la Mission avec les autorités nationales, la communauté diplomatique et le Siège de l'ONU. Il est directement appuyé par un assistant spécial (P-3), un assistant administratif et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il sera directement responsable des services suivants de la Mission : Centre conjoint d'analyse de la Mission, Centre conjoint d'opérations, Groupe pour l'égalité des sexes et Groupe VIH/sida. Un spécialiste des pratiques de référence (P-4) et deux spécialistes de la planification (P-4 et P-3) aideront le Chef de cabinet à faire le point des enseignements tirés de l'application du plan stratégique de la Mission, à établir les rapports et à faire connaître les pratiques de référence, ainsi qu'à établir le plan stratégique de la Mission et à en suivre l'application.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Poste de commandement avancé (Abéché)	1	–	1	1	2	**5**	2	–	**7**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**1**	**–**	**1**	**1**	**2**	**5**	**2**	**–**	**7**

30. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui a rang de sous-secrétaire général, donne des avis au Représentant spécial sur les questions politiques et opérationnelles intéressant la mise en œuvre du mandat de la Mission, en particulier les questions liées à la protection des civils, aux droits de l'homme et aux systèmes judiciaire et pénitentiaire; supervise les opérations complexes des bureaux de terrain en liaison étroite avec le Chef de la police de la MINURCAT et l'UE; fournit des directives sur les questions essentielles intéressant l'action humanitaire, les droits de l'homme, les systèmes judiciaire et pénal et la sécurité; et fait fonction de Chef de Mission en l'absence du Représentant spécial. Le Représentant spécial adjoint est appuyé par un assistant spécial (P-4) qui l'aide à gérer les activités courantes et à rédiger des documents directifs, des notes de synthèse et de réunion et la correspondance; un spécialiste des affaires politiques (P-3), qui est chargé de faire circuler l'information et d'assurer la coordination entre toutes les sections placées sous la supervision du Représentant spécial adjoint; un assistant de secrétariat (agent du Service mobile); deux assistants administratifs (agent du Service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national); et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau des affaires juridiques

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	1	**3**	1	–	**4**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**	**3**	**1**	**–**	**4**

[a] Dont un administrateur recruté sur le plan national.

31. Le Bureau des affaires juridiques sera dirigé par un juriste hors classe (P-5), qui conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général et la direction de la MINURCAT sur toutes les questions juridiques touchant l'exécution du mandat de

la Mission, y compris le droit international et l'interprétation des mandats, établira des avis juridiques et autres instruments juridiques, représentera la Mission devant des organes gouvernementaux et siégera dans les comités de la Mission. Le Bureau examinera également au point de vue juridique les questions administratives et les questions liées au personnel et aux contrats, l'interprétation donnée aux règles et règlements de l'Organisation et aux accords internationaux et de pays et formulera des avis à leur sujet. Il assurera la liaison sur les questions juridiques avec les autorités nationales et le Siège de l'Organisation. Le chef du Bureau sera secondé par deux juristes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et par un assistant administratif (agent du Service mobile).

Centre conjoint d'analyse de la Mission

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			**Total**
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	3	2	2	**7**	2	–	**9**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**3**	**2**	**2**	**7**	**2**	**–**	**9**

32. Le Centre conjoint d'analyse de la Mission se composera de civils, de membres de la police des Nations Unies, de militaires et d'agents de la sécurité. À l'inverse de la Section de la sécurité, qui s'occupera des dangers effectifs et immédiats, son rôle sera d'analyser les dangers et les risques et d'évaluer la sécurité dans la zone de la Mission, l'accent étant mis sur l'évaluation des risques élevés. Le Centre sera multidisciplinaire et s'occupera aussi de la collecte, de la coordination, de l'analyse et de la diffusion de l'information émanant de sources civiles et militaires, ainsi que de l'analyse stratégique des questions à moyen et long termes touchant la Mission. Il établira des rapports et des documents d'orientation ainsi que des recommandations à l'intention de la direction afin d'aider la Mission à s'adapter et à faire face aux problèmes, dangers et obstacles actuels et nouveaux de nature à entraver l'exécution de son mandat.

33. Le Centre sera dirigé par un analyste de l'information hors classe (P-5), qui fera rapport au Représentant spécial du Secrétaire général par l'intermédiaire du Chef de cabinet et supervisera l'établissement des analyses et rapports relatifs à l'évolution de la situation politique dans la zone de la Mission et dans la région et en approuvera le contenu. Le chef du Centre sera secondé par quatre autres analystes (2 P-4 et 2 P-3), qui mettront au point des analyses stratégiques intégrées et des analyses spéciales et participeront à la collecte de l'information et à l'établissement des rapports, et par quatre assistants administratifs (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Centre conjoint d'opérations

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	2	2	–	**4**	1	–	**5**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**2**	**2**	**–**	**4**	**1**	**–**	**5**

34. Le Centre conjoint d'opérations se composera de civils, de membres de la police des Nations Unies, de militaires et d'agents de la sécurité. Il jouera le rôle de centre d'information opérationnel et de gestion des crises dans la zone de la Mission et sera en permanence en liaison avec le quartier général à N'Djamena, le poste de commandement avancé à Abéché, les bureaux de terrain, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et le Siège de l'Organisation. Il assurera également la liaison avec le quartier général de l'opération militaire de l'Union européenne et avec la MINUAD. Le Centre veillera 24 heures sur 24 à ce que la Mission soit en permanence tenue au fait de la situation. À cet effet, il suivra les activités sur le terrain et fera le point sous forme synthétique des activités et opérations en cours, rassemblera, examinera et diffusera l'information présentant un intérêt immédiat pour les opérations, établira des synthèses opérationnelles quotidiennes à l'intention de la direction de la Mission et du Siège, se tiendra en liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et les entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, y compris l'opération militaire de l'Union européenne, et leur communiquera les points opérationnels et les avis de sécurité, le cas échéant. En cas de crise, il appuiera l'Équipe de gestion des crises de la Mission et les éléments de liaison spécialisés et centralisera les activités de gestion des crises.

35. Le Centre conjoint d'opérations sera chapeauté par un responsable des opérations hors classe (P-5), qui gérera le Centre, répartira le travail à accomplir, supervisera l'établissement des analyses et en approuvera le contenu, et établira des rapports à l'intention de la direction de la Mission et du Siège de l'Organisation. Le responsable sera secondé par trois fonctionnaires chargés des opérations (1 P-4 et 2 P-3) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau des auditeurs résidents

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	1	1	**3**	–	–	**3**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**	**3**	**–**	**–**	**3**

36. Le Bureau des auditeurs résidents sera chapeauté par un auditeur résident en chef (P-4), secondé par un auditeur résident de classe P-3 et un assistant à la vérification des comptes (agent du Service mobile). La dotation en effectifs et les classes des postes correspondent à l'ampleur des activités opérationnelles de la Mission et à l'appui administratif, logistique et technique fourni par l'Administration au personnel des services organiques, aux militaires et aux policiers de la Mission. La MINURCAT n'existait pas encore lorsque l'on a mis la dernière main au projet de budget du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La dotation en effectifs du Bureau des auditeurs résidents figure donc dans le présent budget à titre provisoire mais sera transférée dans le projet de budget du Compte d'appui pour l'exercice 2008/09.

Bureau des affaires politiques et civiles

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	1	1	2	1	**6**	2	–	**7**
Bureaux de terrain	–	–	3	6	–	**9**	–	3	**12**
Total	**–**	**1**	**5**	**8**	**1**	**16**	**3**	**3**	**21**

37. Le Bureau des affaires politiques et civiles sera dirigé par un administrateur général des affaires politiques (D-1), qui fera rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et travaillera à partir du poste de commandement avancé à Abéché. Le chef du Bureau conseillera la direction de la Mission sur les questions relatives aux affaires politiques et civiles, supervisera et conseillera les chefs des bureaux de terrain, et veillera à ce que toutes les activités sur le terrain soient conduites de façon intégrée et à ce que les objectifs et programmes de travail soient fixés conformément au mandat de la Mission et aux orientations stratégiques formulées par la direction. Il pourra compter sur un assistant spécial (P-3) chargé de la liaison avec toutes les composantes de la Mission et du suivi des questions confiées à l'administrateur général, deux spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3) chargés de la liaison avec les autorités nationales, deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté

sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

38. Le Bureau des affaires politiques et civiles affectera un spécialiste des affaires politiques de classe P-5 au quartier général de la Mission à N'Djamena. Le titulaire assurera la liaison entre le quartier général et le poste de commandement avancé à Abéché pour toutes les questions politiques afin de veiller à l'adoption d'une démarche coordonnée dans le cadre de l'exécution du mandat de la Mission. Il sera secondé par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

39. Des bureaux de terrain seront créés à Iriba, Farchana et Goz Beïda et seront dirigés par des spécialistes des affaires politiques et civiles (P-4) chargés de la coordination et de la supervision quotidienne des travaux, de la planification, de la coordination et de l'intégration de toutes les activités avec les membres de la police des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies déployés sur le terrain, ainsi que de la coordination avec l'opération de l'Union européenne. Chaque bureau de terrain comprendra trois spécialistes des affaires civiles (2 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies).

Groupe de liaison pour l'action humanitaire

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	**2**	–	–	**2**
Bureaux de terrain	–	–	–	4	–	**4**	–	–	**4**
Total	**–**	**–**	**2**	**5**	**–**	**7**	**–**	**–**	**7**

40. Le Groupe de liaison pour l'action humanitaire facilitera les activités de coordination civilo-militaire entre la Mission et la communauté humanitaire dans l'est du Tchad. Il communiquera le programme des activités humanitaires et les questions connexes aux militaires, à la police des Nations Unies et au personnel de sécurité qui participent à la planification et au déroulement d'opérations militaires, de police ou de sécurité, l'objectif étant de garantir le passage des secours et la circulation de l'information émanant de la communauté humanitaire ou destinée à celle-ci. Il déploiera un spécialiste de la coordination de l'action humanitaire (P-4) au quartier général de la Mission à N'Djamena, un second spécialiste (P-4) et un spécialiste adjoint de 1re classe (P-2) au poste de commandement avancé à Abéché et un spécialiste des affaires humanitaires (P-3) dans chacun des bureaux de terrain suivants : Iriba, Farchana et Goz Beïda. Un spécialiste de la coordination de l'action humanitaire (P-3) en poste à Birao contribuera à la réalisation des objectifs d'ensemble du Groupe et sera chargé de la circulation de l'information entre le coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies.

Section de l'information

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			**Total**
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	2	2	4	**8**	7	–	**15**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	1	**1**	1	–	**2**
Total	**–**	**–**	**3**	**2**	**5**	**10**	**9**	**–**	**19**

41. La Section de l'information sera dirigée par un chef de l'information (P-5), qui travaillera à partir du poste de commandement avancé à Abéché et fera rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Il sera chargé de la formulation, de la mise en œuvre et de la gestion des activités d'information de la Mission, à savoir la diffusion de programmes radiophoniques en partenariat avec des organisations non gouvernementales internationales actives dans le domaine de la radiodiffusion, des programmes de sensibilisation et de mobilisation, qui viseront à expliquer le mandat et les activités de la MINURCAT et à obtenir l'appui de la société civile et qui, dans le cadre de visites régulières auprès de certains groupes, notamment les groupes à risques, cibleront plus particulièrement les populations qui sont hors de portée des émetteurs radio, l'organisation de campagnes d'information et de séminaires et d'ateliers de formation aux techniques d'information, la conception et la diffusion de dossiers d'information à l'intention des enseignants, des dirigeants locaux, des responsables religieux et des anciens du village, l'organisation de productions théâtrales et musicales puisant dans le répertoire traditionnel, la distribution de cassettes audio, d'affiches, de banderoles et de tee-shirts, et l'organisation de programmes de relations avec les médias (conférences de presse, réunions d'information, réunions avec les rédacteurs en chef, entretiens et autres).

42. La Section se composera de deux spécialistes de l'information (P-3), de cinq assistants d'information (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un réalisateur d'émissions radiophoniques (P-4), d'un spécialiste de la radiodiffusion (agent du Service mobile) et de trois assistants de production d'émissions radiophoniques (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

43. Un porte-parole (P-4) secondera le Chef de l'information à partir du quartier général de la Mission à N'Djamena. Il sera chargé de la mise en œuvre du programme de relations avec les médias et sera aidé dans sa tâche par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

44. La Section déploiera un réalisateur d'émissions radiophoniques (agent du Service mobile) dans le Bureau de liaison à Bangui, secondé par un assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national), afin de promouvoir les activités des Nations Unies dans le nord-est du pays au moyen d'émissions radiophoniques

créées en partenariat avec une organisation non gouvernementale internationale active dans le domaine de la radiodiffusion.

Composante 1 : Sécurité et protection des civils

45. La composante sécurité et protection des civils est prévue dans le mandat de la MINURCAT approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1778 (2007), comme indiqué au paragraphe 4 a) du présent rapport. Elle vise à aider le Gouvernement tchadien à restaurer l'ordre et le calme dans les camps de réfugiés et les principales villes dans l'est du pays, au moyen d'activités telles que la liaison avec le Gouvernement tchadien et le Gouvernement centrafricain, les autorités militaires et de police des deux pays, la sélection et la formation des membres de la PTPH assorties de la fourniture de conseils et d'un appui, des activités de conseil auprès des organismes et ministères chargés du maintien de l'ordre au Tchad afin de les aider à se doter des capacités administratives et autres indispensables pour appuyer la PTPH, le soutien aux autorités centrafricaines afin de les aider à renforcer leurs capacités de maintien de l'ordre dans le nord-est du pays avec des activités de surveillance, de liaison, d'évaluation des besoins et d'appui à la mobilisation des donateurs, conformément au mandat de la MINURCAT. À cette fin, la Mission déploiera des officiers de liaison et des policiers à son quartier général à N'Djamena, au Bureau de liaison à Bangui, au bureau de terrain à Birao (République centrafricaine), au poste de commandement avancé à Abéché et dans les centres de police qui seront ouverts à Abéché, Bahia, Farchana, Goz Beïda, Guéréda et Iriba. Elle créera également 12 postes de police dans les camps de réfugiés administrés par le HCR dans l'est du Tchad, ce qui permettra aux policiers des Nations Unies et à la police tchadienne de travailler côte à côte. Les policiers des Nations Unies conseilleront et formeront la police tchadienne et en surveilleront le travail, celui-ci consistant à veiller au maintien de l'ordre dans les principales villes, à patrouiller les voies d'acheminement des secours entre les principales villes et les camps de réfugiés, et à assurer la sécurité du personnel humanitaire international et national et des installations. La Mission se tiendra également en contact étroit avec l'opération de l'Union européenne, en particulier sur les questions touchant les aspects militaires de la gestion de la crise.

46. En application du paragraphe 5 de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, la Mission facilitera la mobilisation de ressources, en collaboration avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, aux fins de la fourniture de logements de base, de rations, de véhicules, de matériel de communication et de matériel de police de base (armes de poing, uniformes, bottes, ceinturons, menottes et bâtons de police) à la PTPH, du versement d'une allocation au personnel de la PTPH et de la création d'une école nationale de police.

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			**Total**
Bureau du chef des services militaires de liaison	–	–	2	–	–	**2**	2	–	**4**
Bureau du chef de la police	–	2	3	–	3	**8**	129	–	**137**
Total	**–**	**2**	**5**	**–**	**3**	**10**	**131**	**–**	**141**

Bureau du chef des services militaires de liaison

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**2**	**2**	**–**	**4**

47. Le chef des services militaires de liaison (P-5) sera chargé de la liaison avec l'armée nationale tchadienne et les forces armées centrafricaines ainsi qu'avec l'opération de l'Union européenne, la MINUAD, la MUAS, la FOMUC et les forces armées françaises au Tchad et en République centrafricaine. Déployé au quartier général de la Mission à N'Djamena, il fera rapport et apportera son concours au Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions militaires et supervisera les officiers de liaison sur le plan opérationnel. Il sera secondé par un adjoint de classe P-4, basé au poste de commandement avancé à Abéché, qui s'occupera de la planification opérationnelle en vue du déploiement des officiers de liaison et de la supervision des opérations des officiers de liaison au poste de commandement, établira des rapports et des évaluations et coordonnera les activités de liaison militaire avec les différents intervenants et parties prenantes. Le chef des services militaires de liaison et son adjoint bénéficieront du concours de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureau du chef de la police

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	1	1	–	2	**4**	19	–	**23**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	1	1	–	1	**3**	27	–	**30**
Bureaux de terrain	–	–	1	–	–	**1**	83	–	**84**
Total	**–**	**2**	**3**	**–**	**3**	**8**	**129**	**–**	**137**

48. Le chef de la police (D-2) montrera la voie à suivre et formulera des orientations stratégiques, concevra et appliquera des politiques générales concernant la composante police des Nations Unies, laquelle comprendra jusqu'à 300 policiers. Il s'occupera de définir les paramètres des stratégies opérationnelles et administratives de la composante de police compte tenu du mandat de la Mission, conseillera, guidera et aidera le chef de la PTPH, se tiendra en liaison avec le Ministère tchadien de l'intérieur, la police et d'autres responsables du maintien de

l'ordre et formulera des avis à leur intention, conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres hauts dirigeants de la Mission sur la nature et les priorités des opérations et activités de la composante de police ainsi que sur toutes les questions concernant le rôle et les fonctions de la composante dans le cadre de l'aide apportée à la PTPH, et coordonnera les activités avec l'opération de l'Union européenne. Il promulguera des directives propres à la Mission à intervalles réguliers et créera un mécanisme de suivi afin de veiller à ce que les membres de la police des Nations Unies fassent preuve d'une conduite professionnelle et d'un comportement exemplaires en tout temps et appliquent les directives, plans de mise en œuvre du mandat et concepts d'opération. Le chef de la police assumera la responsabilité de la conduite de la police des Nations Unies et veillera au respect de la discipline; il s'emploiera à ce que les moyens et le personnel placés sous son commandement soient utilisés de façon efficiente et sans gaspillage, et se souciera du bien-être et du moral de ses subordonnés. Il représentera la Mission selon les besoins et lorsque le Représentant spécial du Secrétaire général ou son représentant lui en feront la demande, et déléguera des tâches et des responsabilités aux membres de la police des Nations Unies ayant les qualifications voulues, dans le respect de la filière hiérarchique.

49. Il est proposé de créer le poste de chef de la police à la classe D-2 afin que la MINURCAT puisse attirer des candidats très qualifiés dans le cadre d'une procédure de sélection et de recrutement très compétitive et transparente, l'idée étant de recruter un candidat ayant de solides qualités de chef et disposant de l'expérience voulue pour définir la direction stratégique et opérationnelle d'une opération de police des Nations Unies complexe qui est au cœur du mandat de la Mission. Le grade du chef de la police doit être suffisamment élevé pour que le Gouvernement tchadien, la direction de la police tchadienne, les dirigeants des organisations partenaires et la population tchadienne considèrent l'intéressé comme un dirigeant crédible pour la composante de police de la Mission. Le chef de la police doit avoir une expérience adéquate et être capable de faciliter l'exécution du mandat de la Mission.

50. L'adjoint du chef de la police pour les opérations (D-1) travaillera sous la supervision générale du chef de la police et remplacera celui-ci en son absence; il dirigera les activités de police de la Mission et se tiendra en contact avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes. Il sera basé à Abéché et coopérera avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et la direction de la Mission, les chefs de file des organisations représentées dans l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants de l'Union européenne. Il orientera, gérera et mettra en œuvre la stratégie relative aux activités de police, coopérera étroitement avec les dirigeants de la PTPH, dirigera la gestion et la coordination des activités dans les zones d'intervention de la police, favorisera l'instauration d'un environnement sûr pour le personnel de la Mission et les civils en veillant à l'efficacité des opérations de police et à l'efficience de l'utilisation des moyens dont sera dotée la police, en coordination avec l'opération de l'Union européenne, et conseillera le chef de la police sur toutes les questions concernant les opérations de police dans l'est du Tchad. L'adjoint sera chargé de mettre en œuvre une démarche cohérente dans tous les secteurs et de veiller à l'utilisation la plus efficace qui soit des ressources disponibles afin d'obtenir des résultats. Il devra s'agir d'un policier de grade élevé compétent et expérimenté, ayant une vaste expérience des opérations de police aux échelons national et international et l'habitude de la gestion

stratégique de ce type d'opérations. Le titulaire devra pouvoir définir et orienter les tactiques à employer et plaider en faveur de celles-ci. Il sera amené à mobiliser et à déployer avec efficacité des ressources suffisantes afin d'atteindre les objectifs fixés pour la police des Nations Unies.

51. Un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) aidera le chef de la police à coordonner les activités de la composante de police et la PTPH à se doter des capacités administratives voulues en vue du renforcement des forces de police tchadiennes. Il mettra au point des politiques et formulera des stratégies et des plans de mise en œuvre en vue du renforcement des capacités locales et il nouera des liens à cet effet avec les donateurs internationaux et les parties prenantes nationales. Le titulaire sera amené à trouver des donateurs et à les mobiliser, à coordonner les efforts des donateurs en veillant au bon acheminement des fonds versés, et à conseiller, guider et appuyer la PTPH. Il est proposé de créer le poste à la classe P-5 afin de recruter un policier ayant le grade, l'expérience et les compétences professionnelles voulus pour définir et faire appliquer les activités et programmes administratifs et de formation et coordonner l'appui international à la PTPH.

52. Le Bureau du chef de la police comprendra également un spécialiste de la formation (P-4), qui évaluera les besoins en formation de la police nationale, participera à l'établissement de plans de formation et mettra en œuvre des programmes de formation intégrés à l'intention de la PTPH. Le titulaire établira un programme global de formation en cours d'emploi axé sur les activités de police de proximité et destiné aux membres de la PTPH, notamment ceux qui interviennent dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, et en suivra la mise en œuvre.

53. Un attaché de liaison (P-4) sera déployé au Bureau de liaison à Bangui et se tiendra en contact quotidien avec les dirigeants des forces de police et les représentants du Gouvernement centrafricain, au nom du chef de la police de la Mission. Il se tiendra également en rapport avec la direction de la Mission afin de veiller à la cohérence et de partager l'information; il fera le lien entre la composante de police de la Mission et le Gouvernement centrafricain, le BONUCA, l'équipe de pays des Nations Unies, les diplomates et d'autres parties prenantes nationales et internationales.

54. La dotation en effectifs proposée à l'appui des opérations de police des Nations Unies prévoit également 8 assistants administratifs (3 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 107 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 17 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Avec la création de postes d'assistant linguistique, les policiers des Nations Unies pourront disposer d'une aide dans 18 endroits 24 heures sur 24 et communiquer ainsi avec les réfugiés, les déplacés, les forces de police locales et la population en général. Les policiers des Nations Unies seront détachés auprès des forces de la PTPH à tous les niveaux afin de les conseiller et de les guider, notamment dans le cadre des activités de police de proximité dans les camps de réfugiés; ils participeront également aux stages de formation en cours d'emploi organisés dans les camps.

Composante 2 : Droits de l'homme et état de droit

55. La composante droits de l'homme et état de droit est prévue dans le mandat de la MINURCAT approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1778 (2007), comme indiqué au paragraphe 4 b) du présent rapport. Elle recouvre les activités de

la Mission touchant le suivi du respect des droits de l'homme, les enquêtes sur les violations des droits de l'homme et la communication de l'information à ce sujet, les activités de formation et le renforcement des principales institutions législatives, judiciaires et pénitentiaires. Une attention particulière sera apportée à l'identification de ceux qui violent les droits de l'homme et aux questions relatives à la violence sexuelle et à la protection des enfants. Des spécialistes des droits de l'homme seront déployés au quartier général de la Mission à N'Djamena, au poste de commandement avancé à Abéché et dans les bureaux de terrain. Ils coopéreront étroitement avec les officiers de liaison, la police, les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et d'autres spécialistes civils des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui sont représentés dans l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres spécialistes de l'action humanitaire sur le terrain pour anticiper les menaces qui pourraient peser sur la population civile. Ils participeront également à des évaluations conjointes des questions relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit avec d'autres composantes de la Mission afin de fixer les priorités opérationnelles. Ils établiront des rapports réguliers sur la situation des droits de l'homme dans les zones de déploiement de la Mission, assortis de recommandations concernant les mesures correctives à prendre par les différents intervenants. Le Groupe consultatif pour l'administration judiciaire et le Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire coopéreront étroitement avec tous les intéressés afin d'appuyer le renforcement des principales institutions législatives et judiciaires et du système carcéral. Ils offriront à cet effet des missions de bons offices, des conseils et une assistance technique compte tenu du mandat de la Mission.

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Groupe consultatif pour l'administration judiciaire	–	–	2	6	–	**8**	1	–	**9**
Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire			2	5	–	**7**	–	–	**7**
Groupe pour l'égalité des sexes	–	–	2	1	–	**3**	3	–	**6**
Section des droits de l'homme	–	–	5	15	1	**21**	12	9	**42**
Total	**–**	**–**	**11**	**27**	**1**	**39**	**16**	**9**	**64**

[a] Dont neuf administrateurs recrutés sur le plan national.

Groupe consultatif pour l'administration judiciaire

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	3	–	**4**	1	–	**5**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureaux de terrain	–	–	–	3	–	**3**	–	–	**3**
Total	**–**	**–**	**2**	**6**	**–**	**8**	**1**	**–**	**9**

56. Le Groupe consultatif pour l'administration judiciaire interviendra en faveur de l'état de droit en appuyant les efforts faits pour renforcer le cadre législatif applicable et veiller au respect des normes internationales, en nouant des contacts avec les autorités judiciaires et la magistrature et les juristes ainsi qu'avec les personnes qui appliquent le système de justice traditionnel et coutumier, et en formant et en conseillant les autorités judiciaires, les magistrats et les juristes. Il déploiera un spécialiste des affaires judiciaires (P-4) au quartier général de la Mission à N'Djamena. Le chef du Groupe, un fonctionnaire de classe P-5, sera basé au poste de commandement avancé à Abéché et sera secondé par trois spécialistes des affaires judiciaires (P-3) et par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il sera chargé de la liaison avec les autorités judiciaires nationales (représentants du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur et parlementaires) auxquelles il prodiguera des conseils, et de la liaison avec les autres composantes de la Mission, notamment la composante de police et la composante droits de l'homme. Il coordonnera les activités et veillera à la mise en commun de l'information avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs qui s'intéressent aux questions judiciaires. Le Groupe déploiera un spécialiste des questions judiciaires (P-3) dans chacun des trois bureaux de terrain suivants : Iriba, Farchana et Goz Beïda.

Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	**3**	–	–	**3**
Bureaux de terrain	–	–	–	3	–	**3**	–	–	**3**
Total	**–**	**–**	**2**	**5**	**–**	**7**	**–**	**–**	**7**

57. Le Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire contribuera à l'instauration d'un environnement stable sur le plan de la sécurité en renforçant le système pénitentiaire dans l'est du Tchad. À cet effet, il nouera des contacts avec les autorités pénitentiaires, appuiera l'établissement d'un système pénitentiaire plus sûr, moins dangereux et offrant de meilleures conditions de détention, proposera des stages de formation aux gardiens de prison, conseillera les autorités pénitentiaires sur les pratiques et procédures acceptées sur le plan international, notamment en formulant des avis techniques sur des questions opérationnelles cruciales, et coordonnera la mobilisation de ressources avec l'équipe de pays des Nations Unies

et les donateurs. Le Groupe se composera de sept fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 25 spécialistes des questions pénitentiaires détachés par leur autorité de tutelle. Il sera dirigé par un conseiller hors classe (P-5), déployé au poste de commandement avancé à Abéché, qui assurera la liaison avec les autorités pénitentiaires nationales et formulera des conseils à leur intention, se tiendra en contact avec les autres composantes de la Mission, notamment la police et les spécialistes des droits de l'homme, et assurera la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs qui s'intéressent aux questions pénitentiaires. Le chef du Groupe bénéficiera du concours de deux spécialistes des questions pénitentiaires (P-3) et de huit autres spécialistes en détachement. Le Groupe disposera d'un spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) au quartier général de la Mission à N'Djamena, secondé par deux spécialistes en détachement. Il comprendra également trois équipes composées chacune de six spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-3 et 5 spécialistes détachés) déployées dans les bureaux de terrain d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda. Il est prévu que les spécialistes des questions pénitentiaires travaillent dans les prisons et dans les centres de la PTPH afin de former, guider et encadrer les gardiens de prison et les policiers nationaux.

Groupe pour l'égalité des sexes

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	–	**2**	2	–	**4**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**2**	**1**	**–**	**3**	**3**	**–**	**6**

[a] Dont deux administrateurs recrutés sur le plan national.

58. Le Groupe pour l'égalité des sexes élaborera un plan d'intégration des questions touchant la situation des femmes et orientera les activités d'intégration dans la Mission, incorporera les questions relatives à l'égalité des sexes dans le programme de formation de la PTPH, mettra au point des modules de formation et s'occupera des programmes de formation des formateurs pour le compte de la PTPH, concevra et mettra en œuvre, en collaboration avec la Section des droits de l'homme de la Mission, des mesures de prévention et d'intervention concernant la violence sexuelle et sexiste dans les camps de déplacés et de réfugiés dans l'est et le nord-est du Tchad. Il sera dirigé par un spécialiste des questions d'égalité des sexes (P-5) et comprendra deux autres spécialistes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui seront déployés au quartier général de la Mission à N'Djamena, endroit où se déroulera la formation du personnel de la PTPH. Le Groupe disposera également de deux spécialistes des questions d'égalité des sexes (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) au poste de commandement avancé à Abéché.

Section des droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	2	1	**4**	3	–	**7**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	4	6	–	**10**	6	3	**19**
Bureaux de terrain	–	–	–	7	–	**7**	3	6	**16**
Total	**–**	**–**	**5**	**15**	**1**	**21**	**12**	**9**	**42**

[a] Dont sept administrateurs recrutés sur le plan national.

59. La Section des droits de l'homme sera chargée de la surveillance du respect des droits de l'homme et de la communication de l'information ainsi que du renforcement des capacités et des activités de formation. Elle prêtera une attention particulière à l'identification des personnes qui ont commis des violations des droits de l'homme et aux questions de la violence sexuelle et sexiste et de la protection de l'enfance. Des spécialistes des droits de l'homme seront déployés dans l'ensemble de la zone de la Mission et coopéreront étroitement avec les officiers de liaison, les policiers et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et d'autres membres du personnel de la Mission ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies représentés dans l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres intervenants humanitaires sur place afin d'anticiper les menaces qui pourraient peser sur la population civile. La Section appuiera les activités visant à lutter contre l'impunité, le suivi du système judiciaire et le renforcement des capacités; elle étoffera les capacités des autorités locales et de la société civile au moyen d'activités de formation et de sensibilisation aux normes internationales en matière de droits de l'homme, conseillera la police des Nations Unies sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de la formation de la police tchadienne à ces questions, et se tiendra en liaison avec les représentants du Gouvernement, la police nationale et les autres intervenants s'occupant de ces questions. Elle formulera également des conseils concernant la sélection et le recrutement des policiers de la PTPH.

60. Un spécialiste des droits de l'homme de classe P-5 dirigera la Section. Il sera basé au poste de commandement avancé à Abéché et sera chargé de l'administration générale de la Section et de la formulation d'orientations opérationnelles et stratégiques à l'intention de son personnel. Il conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions touchant les droits de l'homme, jouera le rôle de représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et représentera le Haut-Commissariat dans l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad.

61. La Section déploiera quatre spécialistes des droits de l'homme au quartier général de la Mission à N'Djamena (1 P-4, 2 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), qui s'occuperont de la liaison avec les organismes des Nations Unies, les partenaires nationaux et les représentants de la société civile, l'accent étant mis sur la formation aux droits de l'homme et les questions de police, la formulation de

conseils à l'intention du Bureau du chef de la police sur les questions touchant la formation aux droits de l'homme et la sélection des policiers de la PTPH. Le personnel en poste au quartier général sera secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

62. La Section des droits de l'homme déploiera 15 spécialistes des droits de l'homme (3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies) au poste de commandement avancé à Abéché aux fins de la coordination des activités des bureaux de terrain, du suivi du respect des droits de l'homme, de la communication de l'information, de la formation et de la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités institutionnelles. Le personnel du poste de commandement avancé sera secondé par deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

63. Trois équipes, fortes chacune d'un fonctionnaire de classe P-3, d'un fonctionnaire de classe P-2, de deux Volontaires des Nations Unies et d'un administrateur recruté sur le plan national, seront déployées dans les bureaux de terrain d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda, et un spécialiste des droits de l'homme (P-3) sera dépêché au bureau de terrain de Birao (République centrafricaine). Leur mission consistera à surveiller la situation en matière de droits de l'homme dans la zone qui leur est assignée, à mener des enquêtes et à faire rapport sur la question, ainsi qu'à entretenir des contacts avec les autorités locales et la société civile.

Composante 3 : Appui

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Bureau du chef de l'administration	–	1	2	4	3	**10**	4	1	**15**
Équipe de recrutement (« Tiger Team)[b]	–	–	3	2	7	**12**	–	–	**12**
Équipe Déontologie et discipline[b]	–	–	2	1	–	**3**	1	–	**4**
Groupe VIH/sida	–	–	1	1	–	**2**	2	1	**5**
Services administratifs	–	–	7	17	30	**54**	30	9	**93**
Services techniques	–	–	11	45	178	**234**	237	121	**592**
Section de la sécurité[c]	–	–	2	12	102	**116**	146	–	**262**
Total	**–**	**1**	**28**	**82**	**320**	**431**	**420**	**132**	**983**

[a] Comprend deux administrateurs.
[b] Postes financés au titre du personnel temporaire.
[c] Comprend un poste P-5 de conseiller principal pour la sécurité financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.

64. La composante appui de la MINURCAT doit assurer de manière efficace et efficiente l'appui administratif, logistique et technique et l'appui en matière de sécurité dont auront besoin les officiers de liaison, les membres de la police des Nations Unies et le personnel chargé de fonctions techniques pour mettre en œuvre

le mandat de la Mission. La dotation demandée a pour objectif de faire en sorte que le Représentant spécial du Secrétaire général, le personnel de police et le personnel chargé de tâches fonctionnelles puissent s'acquitter de leur mandat et des responsabilités qui leur incombent en assurant la prestation des services requis dans différents domaines : recrutement et administration du personnel; budgétisation, contrôles internes et rapports sur l'exécution du budget; finances et comptabilité; passation et gestion des marchés; services généraux (gestion du matériel, valise diplomatique et courrier, et administration des demandes de remboursement); gestion de la sécurité et prévention des accidents; services sanitaires, y compris prise en charge des urgences médicales, stabilisation et évacuation des patients et soutien psychologique; services logistiques; communications et informatique; génie civil, y compris les aspects concernant la gestion des bâtiments, l'eau et l'environnement; information géographique; déminage; approvisionnements; et transports aériens et de surface.

65. L'ensemble des services d'appui serait assuré par la Division de l'administration, placée sous la direction du chef de l'administration (D-1), qui relèverait du Représentant spécial du Secrétaire général dont il serait le principal conseiller pour tout ce qui touche à l'administration. La Division se composerait des Services administratifs et des Services techniques. En matière de sécurité, les services d'appui seraient fournis par la Section de la sécurité, dirigée par un conseiller principal pour la sécurité qui occuperait un poste P-5 (financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies) et rendrait compte au Représentant spécial.

Bureau du chef de l'administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	1	2	2	3	**8**	3	1	**12**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	–	2	–	**2**	1	–	**3**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	**–**	–	**–**
Total	**–**	**1**	**2**	**4**	**3**	**10**	**4**	**1**	**15**

66. Le chef de l'administration (D-1) aurait pour collaborateurs directs un fonctionnaire d'administration (P-4), qui l'aiderait à s'acquitter de sa tâche, assurerait la liaison opérationnelle avec le Bureau du chef des services militaires de liaison, le Bureau du chef de la police et les responsables des services organiques de la Mission, les représentants des gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, et coordonnerait toutes les questions concernant l'appui administratif et logistique des bureaux de terrain, et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

67. Trois unités administratives relèveraient directement du chef de l'administration : le Groupe du budget, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe de la sécurité aérienne.

68. Le Groupe du budget serait chargé d'élaborer le budget de la Mission et d'en surveiller l'exécution, dont il rendrait compte dans le rapport sur l'exécution du budget. Il serait dirigé par le chef du budget (P-4), auquel seraient adjoints un fonctionnaire du budget (P-3) et deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

69. Le Groupe de la Commission d'enquête aurait pour tâche d'organiser et, si nécessaire, de mener lui-même des enquêtes en cas d'accident ayant provoqué la mort ou des blessures, ou d'incidents ayant entraîné des pertes, d'examiner les rapports de la Commission d'enquête, de dresser la liste des affaires envoyées devant la Commission et de se tenir informé de la suite donnée à chacune. Le Groupe serait dirigé par un fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3) aidé de trois assistants (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

70. Le Groupe de la sécurité aérienne s'assurerait de la conformité de tous les appareils et de tous les aérodromes utilisés par la Mission avec les normes internationales de sécurité aérienne et mènerait l'enquête en cas d'incident. Il serait dirigé par un chef de la sécurité aérienne (P-3), secondé par un spécialiste de la sécurité aérienne (P-2) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

71. Le Bureau du chef de l'administration, le Groupe du budget et le Groupe de la Commission d'enquête seraient installés au quartier général de la Mission, à N'Djamena. Le Groupe de la sécurité aérienne aurait ses bureaux au poste de commandement avancé d'Abéché, ville qui serait la plaque tournante des opérations aériennes.

Équipe de recrutement (« Tiger Team »)[a]

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	2	–	4	**6**	–	–	**6**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	2	3	**6**	–	–	**6**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**–**	**–**	**3**	**2**	**7**	**12**	**–**	**–**	**12**

[a] Postes financés au titre du personnel temporaire.

72. L'Équipe de recrutement (« Tiger Team ») serait chargée, sous la direction d'un spécialiste (hors classe) des ressources humaines (P-5), de mener à bien, pendant la phase de démarrage de la Mission, la sélection et le recrutement en six mois de 80 % de l'effectif civil autorisé (personnel recruté sur le plan international et sur le plan national). La première fonction de l'Équipe serait de déterminer les

besoins et priorités en matière de recrutement, d'élaborer des stratégies en conséquence et de les mettre en œuvre, en menant une campagne de recrutement ciblée. Accessoirement, et en attendant qu'une section des ressources humaines pleinement opérationnelle puisse prendre le relais, l'Équipe assumerait une partie des tâches d'administration des nouvelles recrues. Sous la supervision directe du chef de l'administration, l'Équipe devrait rédiger les avis de vacance de poste, qui seraient ensuite approuvés et publiés par la Division du personnel du Département de l'appui aux missions; fournir aux directeurs de programme des avis, des conseils et une formation sur les modalités de recrutement en général, y compris les politiques, les directives, les procédures et les méthodes en vigueur; aider le chef de l'administration à sélectionner les candidats conformément aux pouvoirs à lui déléguer; mettre en œuvre et administrer les procédures de sélection et de recrutement du personnel de la Mission et s'assurer de l'intégrité du processus; coordonner avec le chef du personnel civil le recrutement des candidats sélectionnés; gérer les vacances de poste et, dans ce cadre, mettre à jour les bases de données sur les effectifs de la Mission en s'assurant que toutes les nouvelles affectations et tous les mouvements de postes sont correctement enregistrés et apparaissent clairement; veiller à ce que les décisions en matière de sélection tiennent compte des grands indicateurs de succès du plan d'action du Bureau de la gestion des ressources humaines, tels que la répartition des effectifs par sexe et par origine géographique; créer et tenir à jour les dossiers voulus, sous forme électronique et sur support papier; et superviser l'élaboration de rapports périodiques et de rapports spéciaux. L'Équipe se composerait de quatre spécialistes des ressources humaines (2 P-4 et 2 P-3) et de sept assistants à la gestion des ressources humaines (agent du Service mobile).

Équipe Déontologie et discipline[a]

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	–	**2**	–	–	**2**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**–**	**–**	**2**	**1**	**–**	**3**	**1**	**–**	**4**

[a] Postes financés au titre du personnel temporaire.
[b] Administrateur.

73. L'Équipe Déontologie et discipline ferait office d'interlocuteur pour les questions touchant le comportement et la discipline des militaires, des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil; s'assurerait que le Code de conduite des Nations Unies est respecté; organiserait des réunions d'information et des cours d'initiation à l'intention du personnel civil et des réunions d'information à l'intention des nouveaux membres du personnel militaire et de police, au cours desquels seraient exposées les procédures disciplinaires liées au non-respect du Code de conduite et à l'exploitation et aux abus sexuels; s'acquitterait de tâches

préliminaires d'établissement des faits liées aux infractions au Code de conduite; élaborerait et appliquerait des mesures visant à prévenir tout comportement répréhensible de la part du personnel; et ferait appliquer les règles de conduite dans toute la zone de la Mission. L'Équipe serait dirigée par un spécialiste hors classe de la déontologie et de la discipline (P-5), qui rendrait compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général.

74. Le personnel de l'Équipe affecté au quartier général de la Mission, à N'Djamena, aurait pour principales fonctions d'élaborer les politiques et procédures de la MINURCAT concernant la déontologie et la discipline, de formuler des orientations, d'assurer la liaison et la coordination au sein de la Mission ainsi qu'avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales pour toutes questions concernant la déontologie et la discipline, de recevoir les allégations d'inconduite et d'y donner suite, et de gérer une base de données sur ces allégations. Le spécialiste hors classe de la déontologie et de la discipline serait secondé par un fonctionnaire chargé des signalements (P-2), qui tiendrait à jour la base de données, réunirait les éléments d'information et les analyserait en vue de l'établissement de rapports statistiques et descriptifs sur les différents aspects du comportement du personnel.

75. Au poste de commandement avancé d'Abéché, un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) serait chargé de mettre en œuvre les mesures adoptées pour sensibiliser tout un chacun aux normes de conduite des Nations Unies et éviter les comportements répréhensibles, de recevoir les allégations d'inconduite et d'y donner suite, de coordonner avec toutes les composantes de la Mission toutes questions concernant la déontologie et la discipline, et d'assurer la coordination et la liaison avec les organismes des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales et les représentants des gouvernements pour toutes ces questions. L'intéressé serait secondé par un administrateur chargé des signalements recruté sur le plan national.

Groupe VIH/sida

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	**2**	2	1	**5**
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**	**2**	**1**	**5**

[a] Dont un administrateur.

76. Le Groupe VIH/sida, dont le chef serait un conseiller pour le VIH/sida (P-4), serait chargé d'élaborer et d'exécuter un vaste programme de sensibilisation au VIH/sida et de prévention du VIH pour toutes les catégories de personnel de la Mission, d'offrir des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels et d'incorporer la sensibilisation au VIH/sida et la prévention du VIH

dans le programme de formation de la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH). Le chef du Groupe serait appuyé par trois spécialistes du VIH/sida (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services administratifs

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	2	5	10	**17**	8	2	**27**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	5	9	17	**31**	13	7	**51**
Bureaux de terrain	–	–	–	3	3	**6**	9	–	**15**
Total	**–**	**–**	**7**	**17**	**30**	**54**	**30**	**9**	**93**

77. Les Services administratifs, dont le chef serait un administrateur de la classe P-5, serait chargé de planifier, de coordonner et de fournir les services administratifs nécessaires au personnel civil chargé de tâches fonctionnelles, aux contingents et à la police des Nations Unies, soit des services financiers, des services d'administration et de gestion des ressources humaines, des services de passation et de gestion des marchés, et des services généraux. Ils regrouperaient la Section des finances, la Section des ressources humaines, la Section des achats et de la gestion des marchés, la Cellule de formation intégrée de la Mission et le Groupe du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des réclamations.

78. Le chef des Services administratifs serait entouré d'une équipe comprenant un fonctionnaire d'administration (P-3), qui serait son collaborateur direct, un fonctionnaire chargé du bien-être du personnel (P-3) qui ferait des recommandations sur les mesures à prendre pour appliquer les règles et politiques du Département des opérations de maintien de la paix visant à améliorer le bien-être du personnel et en superviserait la mise en œuvre, un conseiller du personnel (P-4) qui, avec l'aide d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), fournirait divers services d'appui psychologique (gestion du stress, conseils personnalisés, soutien psychosocial faisant éventuellement appel à la psychothérapie, et conduite d'entretiens en cas d'incident traumatique), et deux assistants administratifs (un agent des services généraux recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies) qui seraient chargés de diverses tâches relatives aux 144 Volontaires des Nations Unies (gestion, planification, recrutement, orientation et information, suivi du comportement professionnel et administration). Le bureau du chef des Services administratifs disposerait de deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

79. La Section des finances, dont le chef serait un fonctionnaire des finances de la classe P-4, aurait pour tâche d'assurer les contrôles financiers, de gérer les comptes de la Mission, de régler les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais

de voyage, de gérer les états de paie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et le versement des indemnités de subsistance (missions) et autres prestations payables au personnel recruté sur le plan international, aux officiers de liaison et aux membres de la police des Nations Unies, et d'administrer les comptes bancaires de la Mission. Installée au poste de commandement d'Abéché, la Section compterait 10 fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 P-3, 1 P-2 et 7 agents du Service mobile), 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies. La Section aurait également deux caissiers au quartier général de la Mission à N'Djamena (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

80. La Section des ressources humaines, qui serait dirigée par le chef du personnel civil (P-4), fournirait à la Mission des services intégrés de gestion stratégique couvrant le recrutement, l'administration des prestations payables aux différentes catégories de personnel, les services de conseil relatifs à ces prestations, la tenue des feuilles de présence pour l'ensemble du personnel, les voyages et les visas. La Section, dont les bureaux se trouveraient au poste de commandement avancé d'Abéché, compterait sept fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-3 et 6 agents du Service mobile), quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national et trois Volontaires des Nations Unies. Au quartier général de la Mission à N'Djamena, où arriveraient toutes les nouvelles recrues, la Section aurait une petite équipe composée d'un spécialiste des ressources humaines (P-3) épaulé par trois agents du Service mobile, trois agents des services généraux recrutés sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies.

81. La Cellule de formation intégrée de la Mission, dirigée par un fonctionnaire chargé de la formation (P-4), aurait pour tâche de définir les besoins en formation, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie propre à les satisfaire, de concevoir et d'exécuter des programmes de perfectionnement et de formation visant à renforcer les capacités de gestion et de direction et à améliorer les compétences fonctionnelles et techniques du personnel, d'organiser divers programmes et stages de formation (stages d'orientation, formation à la communication, à la planification et à l'organisation, et à l'animation d'équipes, sensibilisation au multiculturalisme et à la diversité) et de dispenser, en collaboration avec les services de la Mission concernés, une formation aux normes de conduite, à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et à la prise en compte systématique des questions d'égalité hommes-femmes. La principale activité de la Cellule pendant l'exercice consisterait à organiser les stages d'orientation que devront suivre toutes les nouvelles recrues, quelle que soit leur catégorie, à leur arrivée à N'Djamena. Le chef de la Cellule, un fonctionnaire chargé de la formation de la classe P-4, serait secondé par deux fonctionnaires chargés de la formation (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) et un assistant de formation (agent des services généraux recruté sur le plan national).

82. La Section des achats, dirigée par un administrateur de la classe P-4, serait chargée de planifier et d'organiser la passation des marchés et la rédaction des contrats relatifs aux divers biens et services nécessaires (outils informatiques, matériel électronique et fournitures connexes, véhicules et fournitures connexes, médicaments, rations, matériaux de construction et fournitures d'entretien, fournitures de bureau, matériaux divers et mobilier), et de constituer un fichier complet des fournisseurs régionaux. La Section aurait à gérer les contrats-cadres à l'échelon de la Mission et à s'assurer que les négociations engagées pour la location de bâtiments et d'entrepôts ou l'approvisionnement en carburant sont menées

conformément aux règlement et règles de l'Organisation relatives à la passation des marchés et que les autorisations nécessaires sont demandées au Siège en temps voulu. La plupart des fournisseurs potentiels se trouvant à N'Djamena, la Section serait installée dans cette ville, au quartier général de la Mission. Ses effectifs comprendraient, outre le chef, neuf fonctionnaires recrutés sur le plan international (3 P-3 et 6 agents du Service mobile) et trois agents des services généraux recrutés sur le plan national.

83. La Section de gestion des marchés, qui serait dirigée par un administrateur de la classe P-4, serait installée au poste de commandement avancé d'Abéché. Elle aurait pour tâche de gérer tous les marchés passés dans la zone de la Mission et, à ce titre, de concevoir et mettre en place des systèmes appropriés de contrôle de la passation et de la gestion des marchés. Le chef de la Section serait épaulé par un fonctionnaire responsable de la gestion des marchés (P-3) et quatre assistants (2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

84. Le Groupe du Comité local de contrôle du matériel, dirigé par un administrateur de la classe P-3, aurait ses bureaux au poste de commandement d'Abéché. Il serait chargé du traitement des demandes d'indemnisation présentées par des tiers et des demandes d'indemnisation pour perte ou endommagement d'effets personnels émanant de membres de la Mission. L'administrateur chargé du traitement des réclamations placé à la tête du Groupe ferait également fonction de Secrétaire du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des réclamations. Il serait appuyé par un administrateur adjoint chargé des réclamations (P-2) et trois assistants (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

85. Enfin, pour fournir au personnel déployé sur le terrain un appui administratif à la gestion financière, la gestion du personnel et l'administration générale, il est prévu que les services administratifs affectent aux bureaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda trois équipes composées chacune d'un fonctionnaire d'administration (P-3) épaulé par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services techniques

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA SSG	*D-2 D-1*	*P-5 P-4*	*P-3 P-1*	*Services généraux*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	10	34	**44**	54	27	**125**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	11	28	108	**147**	120	65	**332**
Bureaux de terrain	–	–	–	7	36	**43**	63	29	**135**
Total	**–**	**–**	**11**	**45**	**178**	**234**	**237**	**121**	**592**

86. Dirigés par un administrateur de la classe P-5, les Services techniques auraient pour tâche de planifier, coordonner, administrer et gérer l'appui logistique et

technique nécessaire au personnel civil chargé de tâches fonctionnelles, au personnel militaire et à la police des Nations Unies dans toute la zone de la mission, et d'assurer la liaison et la conduite des négociations avec l'opération militaire de l'Union européenne pour tout ce qui touche au soutien logistique. Outre le bureau du chef, les Services techniques comprendraient plusieurs sections chargées respectivement des services d'information géographique, des services médicaux, des approvisionnements, de la gestion du matériel, des transports, du contrôle des mouvements, des communications et de l'informatique, du génie et des opérations aériennes, et le Centre conjoint des opérations logistiques.

87. Le chef des Services techniques aurait pour collaborateurs directs un fonctionnaire d'administration (P-3) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

88. La Section des services d'information géographique, dont le chef serait un spécialiste de l'information géographique de la classe P-4, serait basée au poste de commandement avancé d'Abéché. Elle aurait pour mission de réunir, vérifier, gérer et stocker toutes les données géospatiales qui seront utilisées à des fins de planification, d'information, de sécurité et d'établissement de rapports de situation, et dans le cadre d'activités opérationnelles. Elle étudierait les possibilités de trouver des nappes aquifères. Sa tâche consisterait aussi à produire et distribuer des cartes imprimées, qu'elle numériserait et mettrait en ligne sur l'intranet, et les outils d'information géographiques autres dont la Mission pourrait avoir besoin. Afin de rationaliser les activités menées à l'échelon local et régional et d'éviter tout double emploi, avec les gaspillages que cela comporte, la Section travaillerait en collaboration étroite avec l'équipe d'information géographique de l'Union européenne, en particulier à l'étude des possibilités de trouver des nappes aquifères, et avec d'autres partenaires sur le terrain, ainsi qu'avec la MINUS et la MINUAD. Le chef de la Section (P-4) serait épaulé par deux spécialistes de l'information géographique (1 P-3 et 1 P-2), quatre assistants à l'information géographique (2 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

89. Dirigée par un médecin recruté à la classe P-5, la Section des services médicaux assurerait la coordination et la prestation de services médicaux à l'ensemble du personnel de la MINURCAT, organiserait les soins de santé et le traitement médical préventif, et coordonnerait l'évacuation des malades et des blessés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission. Le chef de la Section, dont les locaux se trouveraient au poste de commandement avancé d'Abéché, serait secondé par un infirmier (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent du Service mobile). Au quartier général de la Mission à N'Djamena et au poste de commandement avancé d'Abéché, la Section disposerait de trois médecins (1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies), de quatre infirmiers (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), d'un pharmacien (P-3), de deux techniciens de laboratoire (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de quatre ambulanciers (agent des services généraux recruté sur le plan national). Sur le terrain, la Section affecterait 28 personnes aux bureaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda : huit médecins (3 P-3 et 5 Volontaires des Nations Unies), neuf infirmiers (6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et trois Volontaires des Nations Unies), trois techniciens de laboratoire (Volontaires des Nations Unies), deux assistants

administratifs (agent des services généraux recruté sur le plan national) et six ambulanciers (agent des services généraux recruté sur le plan national).

90. Le Centre conjoint des opérations logistiques, dirigé par un logisticien de la classe P-4, serait installé au poste de commandement avancé d'Abéché. Sa tâche consisterait à planifier et fournir, par l'intermédiaire de structures civilo-militaires intégrant aussi la police, un appui au déploiement des officiers de liaison, de la police des Nations Unies et du personnel civil dans toute la zone de la Mission, et à coordonner les opérations logistiques. Le chef de la logistique serait secondé par cinq logisticiens (P-3), six assistants logisticiens (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

91. Placée sous la direction d'un administrateur de la classe P-4, la Section des approvisionnements s'occuperait de la chaîne d'approvisionnement et administrerait des contrats complexes portant sur la fourniture de carburant, de services de nettoyage, de photocopie, d'entretien et de services divers. Elle aurait à regrouper et passer les commandes, introduire les demandes de fourniture de biens et services, vérifier les factures, prévoir les besoins et assurer l'administration courante des contrats. Elle serait aussi responsable de l'entreposage et de la distribution des fournitures dans toute la zone de la Mission et de la coordination de ces activités. Le chef de la Section aurait dans son équipe, installée au poste de commandement avancé d'Abéché, un fonctionnaire chargé des approvisionnements (P-3) aidé par cinq assistants aux approvisionnements (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies), un fonctionnaire chargé du carburant (P-3) secondé par six assistants spécialisés (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies), un fonctionnaire chargé de l'entreposage (agent du Service mobile) secondé par sept assistants spécialisés (agent des services généraux recruté sur le plan national), un conducteur de poids lourd (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section affecterait au quartier général de la Mission à N'Djamena deux assistants aux approvisionnements (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies) et deux assistants à l'entreposage (agent des services généraux recruté sur le plan national).

92. La Section de la gestion du matériel, dirigée par un administrateur de la classe P-4, assurerait le contrôle, établirait les rapports et ferait les vérifications concernant tout le matériel de la Mission; elle s'occuperait aussi de la cession des biens de l'Organisation dans les limites des pouvoirs délégués à la Mission, et procéderait à la réception et à l'inspection des livraisons. Basée au poste de commandement avancé d'Abéché, la Section se composerait de trois groupes : le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe des cessions de matériel. Ses effectifs comprendraient, outre le chef de section, 11 fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 P-3 et 9 agents du Service mobile), 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies.

93. Placée sous la direction d'un administrateur de la classe P-4 et basée au poste de commandement avancé d'Abéché, la Section des transports serait chargée de planifier, organiser et contrôler les transports de la Mission, de faire entretenir et

réparer les 635 véhicules appartenant à l'Organisation, de veiller au bon fonctionnement de cinq ateliers (situés à N'Djamena, Abéché, Iriba, Farchana et Goz Beïda), d'allouer et répartir les véhicules, d'élaborer et faire appliquer des règles et procédures régissant la sécurité routière ainsi que des directives concernant l'entretien des véhicules, de gérer les stocks de pièces de rechange et les fournitures, et de fournir des services d'expédition. La Section affecterait au quartier général de la Mission à N'Djamena et au poste de commandement avancé d'Abéché une équipe de 77 personnes, soit 2 spécialistes des transports (P-3), 17 assistants aux transports (4 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies), 24 mécaniciens auto (5 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies) et 33 chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national).

94. La Section du contrôle des mouvements, dont le chef serait un administrateur de la classe P-4, serait responsable de la planification et de l'exécution de tous les mouvements de personnel effectués dans la zone de la Mission avec du matériel appartenant à l'ONU, et de tous les mouvements de marchandises par voie routière, aérienne ou maritime en provenance et à destination de la zone de la Mission et à l'intérieur de la zone, du stockage temporaire des marchandises en transit et des opérations de dédouanement du matériel de l'ONU et des effets personnels des fonctionnaires de l'Organisation. Une fois terminée la phase de démarrage pendant laquelle le matériel absolument indispensable devra être transporté par voie aérienne, le matériel de l'ONU sera acheminé en plusieurs fois par voie maritime à destination des ports de Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne). Afin d'assurer dans les meilleurs délais et au meilleur coût les opérations de dédouanement et de réception des marchandises à leur arrivée et leur réexpédition à destination d'Abéché, la Section établirait des antennes dans les ports de Douala et de Benghazi, dont chacune serait dotée de deux assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Du personnel de la Section serait affecté au contrôle des mouvements au poste de commandement avancé d'Abéché, où serait installée une gare de fret dotée des équipements nécessaires pour procéder aussi bien à des expéditions par la route qu'à l'envoi par avion de colis fragiles ou très urgents. Il faudra également mettre en place des liaisons aériennes quotidiennes et fiables avec les régions où l'ONU devra déployer, au fur et à mesure de l'arrivée de son matériel, des équipes de construction, des techniciens et d'autres catégories de personnel. Pour organiser et gérer ces liaisons aériennes quotidiennes, il faut un service efficace de réservation et d'enregistrement des passagers dans chacun des principaux sites. Pour répondre à ce besoin, les effectifs de la Section au poste de commandement avancé comprendraient 1 administrateur chargé du contrôle des mouvements (P-3) et 28 assistants au contrôle des mouvements (7 agents du Service mobile, 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies). Au quartier général à N'Djamena et dans les bureaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda, la Section déploierait quatre équipes composées chacune de quatre assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

95. La Section des communications et de l'informatique, dirigée par un administrateur de la classe P-4, serait responsable de l'installation, de l'exploitation

et de la maintenance de l'infrastructure et des systèmes de communication dans toute la zone de la Mission. L'infrastructure informatique et télématique serait conçue pour assurer un certain nombre de services : téléphonie et télécopie (avec liaisons sécurisées), transmission de données, visioconférences et accès à l'Internet, y compris des liaisons avec les missions déployées dans les pays voisins. Les équipements comprendraient un terminal satellite à N'Djamena qui assurerait les liaisons avec le Siège de l'ONU et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et permettrait d'appeler directement d'autres missions ou des numéros internationaux aux fins de transmission de la voix ou de données, un réseau interne par satellite constitué d'une station centrale à N'Djamena et de terminaux satellites à Abéché, Iriba, Farchana et Goz Beïda, une station terrienne qui serait installée à proximité de la zone de la Mission à titre de dispositif de continuité des opérations, un réseau à haute fréquence (HF) permettant de communiquer à l'intérieur du pays et de la zone de la Mission à partir de stations fixes ou mobiles et de suivre les utilisations des véhicules, un réseau VHF composé de répéteurs pour les communications internes et faisant office de dispositif de secours pour les équipes mobiles, des systèmes de secours (téléphones par satellite et terminaux INMARSAT BGAN), ainsi que des réseaux longue portée et des réseaux locaux reliés au Siège de l'Organisation. L'est du Tchad étant pratiquement dépourvu d'infrastructures de communication, le personnel de la MINURCAT qui y sera déployé dépendra entièrement des équipements de la Mission. Basé au poste de commandement avancé d'Abéché, le chef des communications et de l'informatique serait secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile). Les effectifs de la Section à N'Djamena et Abéché se composeraient de 80 personnes (4 P-3, 30 agents du Service mobile, 27 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies). Chacun des bureaux de terrain d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda serait doté de trois techniciens en télécommunications (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et de trois assistants informaticiens (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

96. Dirigée par un administrateur de la classe P-4, la Section du génie aurait à gérer et coordonner toute une gamme de projets dans la zone de la Mission. Elle serait responsable des aspects techniques et financiers de la planification, de la conception et de l'exécution des projets de construction ou de réparation et des travaux d'entretien confiés au personnel de la Mission ou à des entreprises. Les travaux de génie comprendraient la construction ou la rénovation de structures importantes telles que les locaux du quartier général de la Mission à N'Djamena, du poste de commandement avancé d'Abéché, des 3 bureaux de terrain, de 6 centres de police et de 12 postes de police. La Section devrait également assurer la construction et l'entretien d'entrepôts et de locaux pour l'hébergement du personnel militaire et de police et du personnel civil, et la mise en place et l'entretien de divers éléments d'infrastructure – bâtiments préfabriqués, routes, ponts, aérodromes, hélistations, systèmes d'évacuation des déchets et de traitement des eaux usées, de production et de distribution d'électricité et de protection de l'environnement, et dispositifs pour la défense des périmètres. Au poste de commandement avancé d'Abéché, le chef de la Section serait secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile). L'effectif déployé par la Section au quartier général de N'Djamena et au poste de commandement avancé d'Abéché compterait 95 personnes (8 P-3, 1 P-2, 24 agents du Service mobile, 26 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 36 Volontaires des Nations Unies). Dans

chacun des bureaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda, les services de génie seraient assurés par six techniciens (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et un agent de maintenance de groupes électrogènes (Volontaire des Nations Unies).

97. La Section des opérations aériennes, dont le chef serait un administrateur de la classe P-4, serait responsable de l'exploitation de 12 appareils, répartis sur 5 aéroports, fonctionnant 16 heures par jour, 7 jours sur 7, et utilisés occasionnellement pour des vols de nuit. La Section organiserait des vols quotidiens entre N'Djamena et Abéché et des vols spéciaux selon les besoins. À Abéché et N'Djamena, les forces armées nationales et les contingents français se trouvant sur place pourraient assurer les services de météorologie et de lutte contre l'incendie, mais cela ne serait pas possible sur le terrain. Les qualifications nécessaires étant rares dans la zone de la Mission, seuls quelques postes pourraient être occupés par du personnel recruté sur le plan national. La dotation proposée tient compte de l'effectif minimum exigé sur le terrain en présence de moyens aériens. Basé à N'djamena, le chef des opérations aériennes serait épaulé par deux spécialistes des transports aériens (P-3) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les effectifs de la Section au quartier général de la Mission à N'Djamena et au poste de commandement avancé d'Abéché compteraient 71 personnes (10 P-3, 46 agents du Service mobile et 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Section affecterait également 34 personnes aux bureaux d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda (2 P-3, 2 P-2, 10 agents du Service mobile et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section de la sécurité

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Quartier général de la Mission (N'Djamena)	–	–	2	5	23	**30**	23	–	**53**
Poste de commandement avancé (Abéché)	–	–	–	4	28	**32**	27	–	**59**
Bureaux de terrain	–	–	–	3	51	**54**	96	–	**150**
Total	**–**	**–**	**2**	**12**	**102**	**116**	**146**	**–**	**262**

[a] Y compris un poste (P-5, conseiller principal pour la sécurité) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'Équipe de pays.

98. Comme les effectifs autorisés de la MINURCAT ne prévoient pas de personnels militaires ou d'unités de police constituées, la gestion de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies devra être assurée par la Section de la sécurité de la Mission. Les effectifs demandés pour la Section de la sécurité ont été calculés de manière à pouvoir faire face aux problèmes attendus sur le terrain et tiennent compte du fait que les phases 3 et 4 du plan de sécurité sont en vigueur dans la zone d'opérations de la Mission.

99. La Section de la sécurité sera dirigée par un Conseiller principal pour la sécurité (P-5) qui assumera la responsabilité d'ensemble de la sécurité et de la sûreté du personnel et des biens de la Mission conformément aux normes minimales

de sécurité opérationnelle établies par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation; de la mise en place et de l'administration du système de gestion de la sécurité, des plans pour imprévus et des plans d'évacuation; des activités de liaison visant à faciliter les échanges d'informations et la coordination en matière de sécurité entre la Mission et l'Équipe de pays des Nations Unies; des évaluations des menaces, des analyses des risques et des investigations; des services d'urgence à fournir 24 heures par jour, 7 jours par semaine; de la gestion et de la supervision des services locaux de sécurité et du personnel responsable de la sûreté et de la lutte contre les incendies; ainsi que de la protection rapprochée des hauts responsables de la Mission et des délégations de haut niveau.

100. La Section déploierait au quartier général de la Mission à N'Djamena ainsi qu'au poste de commandement d'Abéché 42 agents de sécurité (1 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 30 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 13 agents de protection rapprochée (1 P-3 et 12 agents du Service mobile), 47 assistants pour la sécurité (1 P-2, 6 agents du Service mobile et 40 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 spécialiste de la sécurité incendie (Service mobile), 2 assistants administratifs (Service mobile), 3 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

101. Pour appuyer les opérations sur le terrain, la Section affecterait à chacun des bureaux de terrain d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda une équipe de 150 personnes [16 agents de sécurité (1 P-3, 12 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 27 assistants pour la sécurité (2 agents du Service mobile et 25 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 opérateurs radio (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (Service mobile) et 2 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

III. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice correspond à la période allant du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	1 258,1
Contingents	–
Police des Nations Unies	5 945,6
Unités de police constituées	–
Total partiel	**7 203,7**
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international[a]	21 548,7
Personnel recruté sur le plan national[a]	1 699,6
Volontaires des Nations Unies[a]	3 115,8
Total partiel	**26 364,1**

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire[b]	1 902,6
Personnel fourni par des gouvernements	322,4
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	1 173,7
Installations et infrastructures	48 346,4
Transports terrestres	43 384,6
Transports aériens	32 017,6
Transports maritimes ou fluviaux	–
Transmissions	17 286,8
Informatique	8 768,4
Services médicaux	1 200,0
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériels divers	9 273,7
Projets à effet rapide	200,0
Total partiel	**163 876,2**
Total brut	**197 444,0**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 563,8
Total net	**194 880,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	**197 440,0**

[a] Un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement a été appliqué au montant prévu.
[b] Un abattement de 15 % au titre des délais de recrutement a été appliqué au montant prévu.

B. Formation

102. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Consultants	
Consultants en formation	–
Voyages	
Formation	393,0
Fournitures, services et matériels divers	–
Honoraires, fournitures et services pour ces formations	61,0
Total	**454,0**

103. Le montant demandé, soit 454 000 dollars, permettra de financer la formation initiale préalable au déploiement du personnel recruté sur le plan international et d'autres formations dispensées à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) ainsi que la certification obligatoire en matière de sécurité et la formation en matière de transports aériens et de contrôle des mouvements.

C. Projets à effet rapide

104. Les crédits demandés pour les projets à effet rapide tiennent compte des moyens dont disposera la Mission pour lancer et mener à bien ce type de projets pendant la phase de déploiement, lesquels ne manqueront pas d'avoir un impact sur sa capacité d'identifier, de gérer et d'exécuter des projets. Un montant limité de 200 000 dollars est demandé pour entreprendre des projets à effet rapide visant à faciliter la distribution d'eau aux populations locales de l'est du Tchad.

D. Détection de mines et déminage

105. Les dépenses opérationnelles prévues au titre des activités de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériels divers	
Détection de mines et déminage	3 072,7
Total	**3 072,7**

106. Le montant demandé au titre des services de détection de mines et de déminage doit permettre de financer les activités de reconnaissance et de vérification des routes et itinéraires, de neutralisation des explosifs et munitions et de nettoyage ainsi que l'acquisition de matériel individuel de protection, de détecteurs de mines et de fournitures.

IV. Analyse des ressources nécessaires[1]

Observations

L'analyse des prévisions de dépenses présentée ci-après correspond à l'établissement du budget sur la base zéro.

[1] Exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

	Dépenses prévues
Observateurs militaires	1 258,1

107. Le montant demandé est destiné à couvrir l'indemnité de subsistance (missions), l'indemnité d'habillement, les frais de voyage et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité pour des effectifs moyens de 25 officiers de liaison dont les droits en matière d'indemnités et de prestations seront identiques à ceux des observateurs militaires. Ce montant a été calculé sur la base d'un déploiement échelonné de 10 officiers de liaison à N'Djamena, de 34 officiers dans l'est du Tchad, de 4 officiers en République centrafricaine et de 2 officiers auprès du Centre de commandement de l'opération de l'Union européenne, à Paris. Le montant demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions) a été calculé compte tenu d'un abattement de 10 % pour déploiement différé.

	Dépenses prévues
Police des Nations Unies	5 945,6

108. Le montant prévu sous cette rubrique servira à couvrir l'indemnité de subsistance (missions), l'indemnité d'habillement, les frais de voyage et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et a été calculé sur la base du déploiement échelonné, à partir de novembre 2007, de 300 officiers de police des Nations Unies (133 en moyenne pour l'ensemble de l'exercice). Le montant demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions) a été calculé compte tenu d'un abattement de 20 % pour déploiement différé.

	Dépenses prévues
Personnel recruté sur le plan international	21 548,7

109. Le montant demandé au titre du personnel recruté sur le plan international englobe les traitements, les contributions du personnel, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de subsistance (missions) pour les 437 agents qui doivent être recrutés sur le plan international d'ici le 30 juin 2008 (146 agents en moyenne pour l'ensemble de l'exercice), à l'exclusion de 15 postes correspondant à l'Équipe Déontologie et discipline et à l'équipe de recrutement, qui doivent être financés au titre du personnel temporaire (voir le paragraphe 112 ci-dessous). Ce montant a été calculé sur la base du calendrier de déploiement projeté pour le personnel recruté sur le plan international et il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour les délais de recrutement, ainsi que du personnel recruté sur le plan international déployé à partir de juillet 2007 conformément aux autorisations d'engagement de dépenses accordées pour la Mission intérimaire des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINUTAC). Le montant demandé a été calculé sur la base de la moyenne des dépenses par classe et par catégorie de personnel effectivement encourues au cours de l'exercice 2005/06 pour toutes les opérations de maintien de la paix, et les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base de 60 % de la rémunération nette du personnel recruté sur le plan international.

	Dépenses prévues
Personnel recruté sur le plan national	1 699,6

110. Le montant demandé sous cette rubrique a pour but de financer 447 postes d'agents des services généraux et 11 postes d'administrateur devant être recrutés sur le plan national d'ici au 30 juin 2008 (avec une moyenne de 146 agents des services généraux et de 3 administrateurs recrutés sur le plan national pour l'ensemble de l'exercice), à l'exclusion d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national de l'Équipe Déontologie et discipline qui sera financé au titre du personnel temporaire (voir le par. 112 ci-dessous). Ce montant couvrira les traitements, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, ainsi que les heures supplémentaires à prévoir pendant les périodes de pointe. Il a été appliqué aux fins de calcul un abattement de 20 % pour recrutement différé. Les coûts estimatifs afférents aux traitements et aux contributions du personnel sont fondés sur le barème des traitements du personnel recruté sur le plan national actuellement en vigueur (G-4, échelon 1, et administrateur recruté sur le plan national-B, échelon 1), et les dépenses communes de personnel ont été calculées par application d'un facteur estimé à 30 % des traitements nets.

	Dépenses prévues
Volontaires des Nations Unies	3 115,8

111. Le montant prévu sous cette rubrique a été calculé sur la base du calendrier de déploiement projeté de 144 Volontaires des Nations Unies qui seront affectés à la Mission, et il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé.

	Dépenses prévues
Personnel temporaire	1 902,6

112. Les ressources demandées sous cette rubrique serviront à couvrir les traitements, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel afférents aux agents recrutés sur les plans international et national de l'Équipe Déontologie et discipline (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de l'équipe de recrutement (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 7 agents du Service mobile). Un abattement de 15 % pour recrutement différé a été appliqué au calcul des dépenses afférentes aux postes d'agents recrutés sur les plans international et national.

	Dépenses prévues
Personnel fourni par le gouvernement	322,4

113. Les dépenses prévues à ce titre incluent l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage et ont été calculées sur la base du déploiement échelonné de 25 spécialistes des questions pénitentiaires entre le 1er mars et le 30 juin 2008. Il a été tenu compte d'un abattement de 5 % pour déploiement différé.

	Dépenses prévues
Voyages	1 173,7

114. Le montant demandé sous cette rubrique servira à financer les frais suivants : voyages du Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que des hauts fonctionnaires de la Mission qui doivent se rendre à New York, à Genève, à Paris et dans d'autres pays de la région pour des consultations politiques et des réunions; voyages du personnel administratif et technique appelé à se rendre aux conférences annuelles organisées par le Département de l'appui aux missions à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi pour promouvoir l'application de pratiques optimales dans le contexte des opérations de maintien de la paix; déplacements à l'intérieur du secteur de la Mission des membres du personnel chargés des affaires politiques, de l'action humanitaire et des droits de l'homme; et voyages au Tchad et en République centrafricaine de l'Équipe d'évaluation technique du Département des opérations de maintien de la paix. En ce qui concerne les voyages liés à la formation, les crédits demandés serviront également à couvrir les frais de voyage du personnel des Sections du contrôle des mouvements, des opérations aériennes et de la sécurité de la MINURCAT.

	Dépenses prévues
Installations et infrastructure	48 346,4

115. Le montant prévu à cette rubrique servira à financer l'agrandissement, la construction, la rénovation et l'entretien du quartier général de la Mission et de la base logistique arrière de N'Djamena, du poste de commandement avancé et de la base logistique principale d'Abéché, de 3 bureaux de terrain à Iriba, Farchana et Goz Beïda, de 6 centres de police et de 12 postes de police. Les crédits demandés financeront l'acquisition de 396 bâtiments préfabriqués en dur; de 134 tentes, dont des hangars en toile, de 342 conteneurs destinés au transport par mer des bâtiments préfabriqués, de 150 groupes électrogènes de différente puissance, de divers types de matériel de réfrigération, de mobilier, de dispositifs de sécurité et de protection, de matériel de bureau, de citernes et de matériel d'entreposage ainsi que l'acquisition de fournitures et de matériaux.

	Dépenses prévues
Transports terrestres	43 384,6

116. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre l'acquisition de 635 véhicules pour constituer le parc automobile des Nations Unies, dont 376 véhicules 4 x 4 tous usages, 34 autobus, 48 véhicules d'appui aux services d'aérodrome, 5 ambulances, 12 véhicules de génie, 33 chariots élévateurs, 69 camions, 9 remorques et 49 dispositifs pour véhicules spécialisés. Ces fonds serviront aussi à financer la location de véhicules en attendant la livraison des véhicules commandés, l'acquisition de matériel Carlog, de pièces de rechange pour les véhicules et des étagères et outils destinés à cinq ateliers de réparation, les dépenses de réparation et d'entretien, l'assurance responsabilité aux tiers et l'achat de gazole.

	Dépenses prévues
Transports aériens	32 017,6

117. Pour assurer les déplacements du personnel, le transport du matériel et l'appui aux opérations de police des Nations Unies, la Mission prévoit de constituer une flotte aérienne composée de 12 appareils affrétés, dont 6 avions pour 2 393 heures de vols et 6 hélicoptères pour 2 635 heures de vol. Le montant prévu à cette rubrique servira à financer les coûts de location et d'exploitation des appareils (carburant, huile et lubrifiants, assurance responsabilité aux tiers et indemnité de subsistance des équipages) ainsi que les dépenses afférentes au matériel et aux fournitures d'aérodrome, aux droits d'atterrissage et aux services au sol.

	Dépenses prévues
Transmissions	17 286,8

118. Les dépenses prévues sous cette rubrique concernent la mise en place et l'exploitation des réseaux de transmission de la Mission, et notamment l'acquisition de 2 589 émetteurs-récepteurs HF, VHF et UHF et de 2 447 appareils de communication par satellite et par téléphone, le coût des communications par réseaux commerciaux, les services d'entretien, l'achat de pièces de rechange et les services spécialisés d'appui aux transmissions.

	Dépenses prévues
Informatique	8 768,4

119. Le montant demandé sous cette rubrique a pour but de financer la mise en place et l'exploitation des réseaux informatiques de la Mission ainsi que l'acquisition de 1 200 ordinateurs de bureau, 1 200 écrans, 330 imprimantes de différentes capacités, 383 ordinateurs portables, 58 serveurs et 20 armoires de serveurs, de divers types de matériels de réseaux (commutateurs, logiciels de transition sans fil), de matériel numérique et de numérisateurs, ainsi que l'achat de logiciels, de licences de logiciels et de pièces de rechange, et de fournitures et de services d'appui technique spécialisés.

	Dépenses prévues
Services médicaux	1 200,0

120. Les crédits demandés sous cette rubrique serviront à financer l'établissement de cinq dispensaires des Nations Unies de niveau I à N'Djamena, Abéché, Iriba, Farchana et Goz Beïda. Ils serviront également à couvrir le coût des évacuations sanitaires par avion, les frais d'hospitalisation en dehors du secteur de la mission, les consultations externes, les services de laboratoire et l'achat de fournitures médicales.

	Dépenses prévues
Fournitures, services et matériel divers	9 273,7

121. Le montant prévu est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux activités de détection de mines et de déminage visant à assurer la sécurité des axes empruntées par les véhicules des Nations Unies, le coût du transport par avion et par mer, du matériel des Nations Unies et de l'acquisition de fournitures, d'équipements militaires et d'uniformes, les frais d'audit externe, les commissions bancaires, les frais de formation et l'achat de fournitures pédagogiques et l'acquisition de rations de secours pour le personnel civil de la Mission.

	Dépenses prévues
Projets à effet rapide	200,0

122. Les crédits demandés sous cette rubrique permettront à la Mission de mettre en œuvre des projets à effet rapide concernant principalement la distribution d'eau aux populations locales de l'est du Tchad.

V. Rapport sur les dépenses correspondant à la période allant du 1er mars au 30 juin 2007

123. Dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 janvier 2007 (S/PRST/2007/2), le Conseil a pris note des recommandations préliminaires figurant dans le rapport du Secrétaire général du 22 décembre 2006 (S/2006/1019) sur le déploiement d'une présence des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine conformément aux paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, et a prié le Secrétaire général de déployer dès que possible une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, en consultation avec les Gouvernements de ces pays, en vue d'accélérer les préparatifs d'une décision prochaine sur le possible déploiement d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies.

124. Dans une lettre datée du 7 mars 2007 adressée au Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant brut ne dépassant pas 46 942 300 dollars (montant net : 46 360 300 dollars) pour couvrir les frais les plus urgents de la Mission préparatoire des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine (MINUTAC) pour la période allant du 1er mars au 30 juin 2007. Le Comité consultatif a donné son assentiment conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994 relative aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

125. Comme le déploiement de la MINUTAC était subordonné aux consultations qui se poursuivaient alors avec les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine, la mission préparatoire n'a pas pu utiliser intégralement l'autorisation d'engagement de dépenses accordée par le Comité consultatif le 7 mars 2007. En conséquence, dans sa lettre datée du 27 juin 2007, le Contrôleur a informé le Comité consultatif du montant alors projeté des dépenses de la MINUTAC pour la période comprise entre le 1er mars et le 30 juin 2007, soit un montant brut de 934 200 dollars (montant net : 930 400 dollars) et a demandé au Comité consultatif l'autorisation d'utiliser pendant l'exercice 2007/08 le solde de l'autorisation d'engagement de dépenses, pour un montant brut de 46 008 100

dollars (montant net : 45 429 900 dollars) pour poursuivre les préparatifs d'une décision rapide du Conseil de sécurité concernant le déploiement d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine.

126. Dans une lettre datée du 2 juillet 2007 adressée au Secrétaire général, le Comité consultatif a fait savoir qu'il accédait à la demande du Contrôleur.

127. Par la suite, dans une lettre datée du 9 novembre 2007, le Contrôleur a informé le Comité consultatif qu'à la date de clôture des comptes de l'exercice 2006/07, les dépenses encourues par la MINUTAC en application de l'autorisation d'engagement de dépenses qui lui avait été accordée s'élevaient à un montant brut de 1 114 100 dollars (montant net : 1 104 000 dollars), ce qui laissait un solde d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant brut de 45 828 200 dollars (montant net : 45 256 300 dollars) qui serait utilisé pendant l'exercice 2007/08.

A. Dépenses pour la période allant du 1er mars au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	191,0
Contingents	–
Police des Nations Unies	34,1
Unités de police constituées	–
Total partiel	**225,1**
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	6,7
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	–
Total partiel	**6,7**
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire[b]	55,1
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	476,0
Installations et infrastructures	5,0
Transports terrestres	130,3
Transports aériens	101,4
Transports maritimes ou fluviaux	–
Transmissions	35,4
Informatique	56,7
Services médicaux	–

Catégorie	*Dépenses*
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériels divers	22,4
Projets à effet rapide	–
Total partiel	**882,3**
Total brut	**1 114,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	10,1
Total net	**1 104,0**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	**1 114,1**

B. Analyse des dépenses[2]

	Dépenses
Observateurs militaires	191,0

128. Les dépenses encourues, qui s'élèvent à 191 000 dollars, représentent les primes spéciales et les frais de voyage des cinq conseillers militaires faisant partie de la délégation des Nations Unies conduite par le Département des opérations de maintien de la paix qui a été envoyée en République centrafricaine et au Tchad pour consulter les autorités de ces deux pays au sujet du déploiement d'une présence pluridisciplinaire des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine et l'est du Tchad.

	Dépenses
Police des Nations Unies	34,1

129. Les 34 100 dollars de dépenses qui ont été encourues représentent les primes spéciales ainsi que les frais de voyage de deux officiers de police des Nations Unies qui ont accompagné la délégation des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

	Dépenses
Personnel recruté sur le plan international	6,7

130. Il a été encouru pour 6 700 dollars de dépenses au titre des frais afférents aux voyages à l'occasion de la nomination des agents recrutés sur le plan international.

	Dépenses
Personnel temporaire	55,1

[2] Exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

131. Les dépenses, d'un montant de 55 100 dollars, concernent les coûts afférents au déploiement des agents recrutés sur le plan international membres de l'équipe chargée d'identifier les besoins et priorités de la mission en matière de recrutement.

	Dépenses
Voyages	476,0

132. Il a été engagé pour 476 000 dollars de dépenses pour couvrir les frais de voyage de l'Équipe d'évaluation technique du Département des opérations de maintien de la paix ainsi que de la délégation des Nations Unies chargée d'aider à la planification de la présence pluridisciplinaire des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine et l'est du Tchad.

	Dépenses
Installations et infrastructures	5,0

133. Les dépenses encourues sous cette rubrique, qui s'élèvent à 5 000 dollars, représentent les coûts d'achat du matériel et des fournitures de bureau ainsi que des articles de papeterie destinés à l'usage de la délégation des Nations Unies pendant son séjour en République centrafricaine et au Tchad.

	Dépenses
Transports terrestres	130,3

134. Il a été encouru pour 130 300 dollars de dépenses pour la location de véhicules et l'achat de carburant par l'Équipe d'évaluation technique et la délégation des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

	Dépenses
Transports aériens	101,4

135. La location de l'avion utilisé par l'Équipe d'évaluation technique pendant sa visite en République centrafricaine et au Tchad et l'achat du carburant nécessaire ont entraîné 101 400 dollars de dépenses.

	Dépenses
Transmissions	35,4

136. Des dépenses d'un montant de 35 400 dollars ont été encourues pour l'acquisition de téléphones cellulaires et le paiement des redevances connexes aux entreprises de communications dans le contexte de l'appui à l'Équipe d'évaluation technique et à la délégation des Nations Unies pendant leur visite en République centrafricaine et au Tchad.

	Dépenses
Informatique	56,7

137. Des dépenses d'un montant de 56 700 dollars ont été encourues pour l'achat de photographies satellitaires à haute résolution destinées à l'établissement des cartes requises pour la réalisation de l'étude hydrogéologique.

	Dépenses
Fournitures, services et matériel divers	22,4

138. Les dépenses encourues sous cette rubrique, qui se sont élevées à 22 400 dollars, ont été imputables principalement à la location de salles de conférence et de locaux à usage de bureaux par l'Équipe d'évaluation technique et la délégation des Nations Unies pendant leur séjour en République centrafricaine et au Tchad.

VI. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

139. **Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINURCAT portent sur les points suivants :**

a) Ouverture pour la MINURCAT d'un compte spécial auquel seront inscrites les recettes et dépenses de la Mission;

b) Ouverture au titre de la mise en place de la MINUTAC pour la période allant du 1er mars au 30 juin 2007 d'un crédit de 1 114 100 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

c) Mise en recouvrement de la totalité du montant indiqué à l'alinéa b) ci-dessus;

d) Ouverture au titre de la mise en place du déploiement de la Mission, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un crédit de 197 444 000 dollars incluant le montant de 45 828 200 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour la MINUTAC;

e) Mise en recouvrement de la totalité du montant indiqué à l'alinéa d) ci-dessus.

Annexe

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs

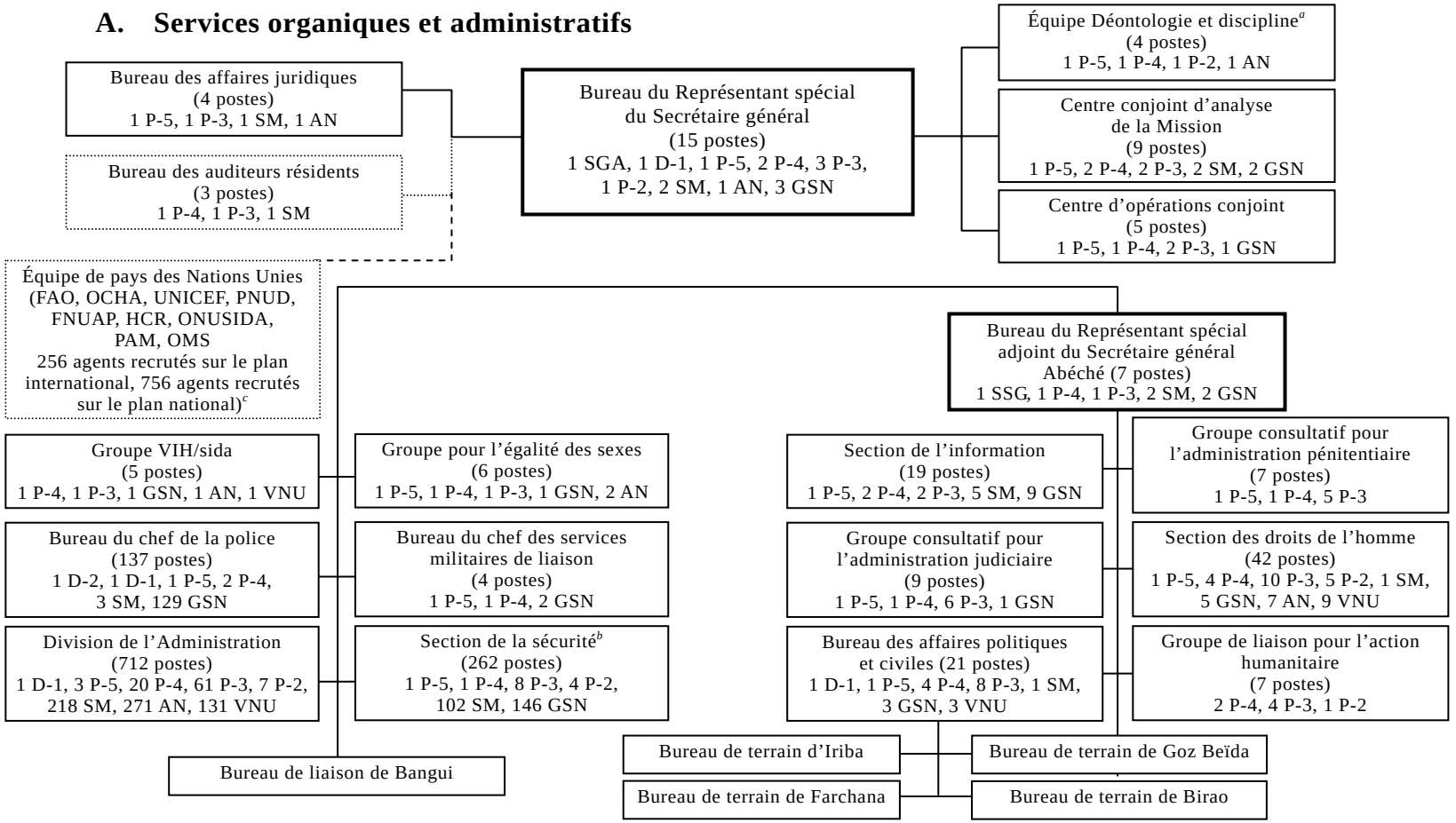

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agents du Service mobile; AN : administrateurs recrutés sur le plan national; GSN : agents des services généraux recrutés sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies

[a] Financé au titre du personnel temporaire.

[b] Y compris 1 poste (Conseiller principal pour la sécurité, P-5) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays.

[c] FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population; HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; ONUSIDA, Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; PAM, Programme alimentaire mondial; OMS, Organisation mondiale de la santé.

Total général : 1 278 postes

B. Services administratifs

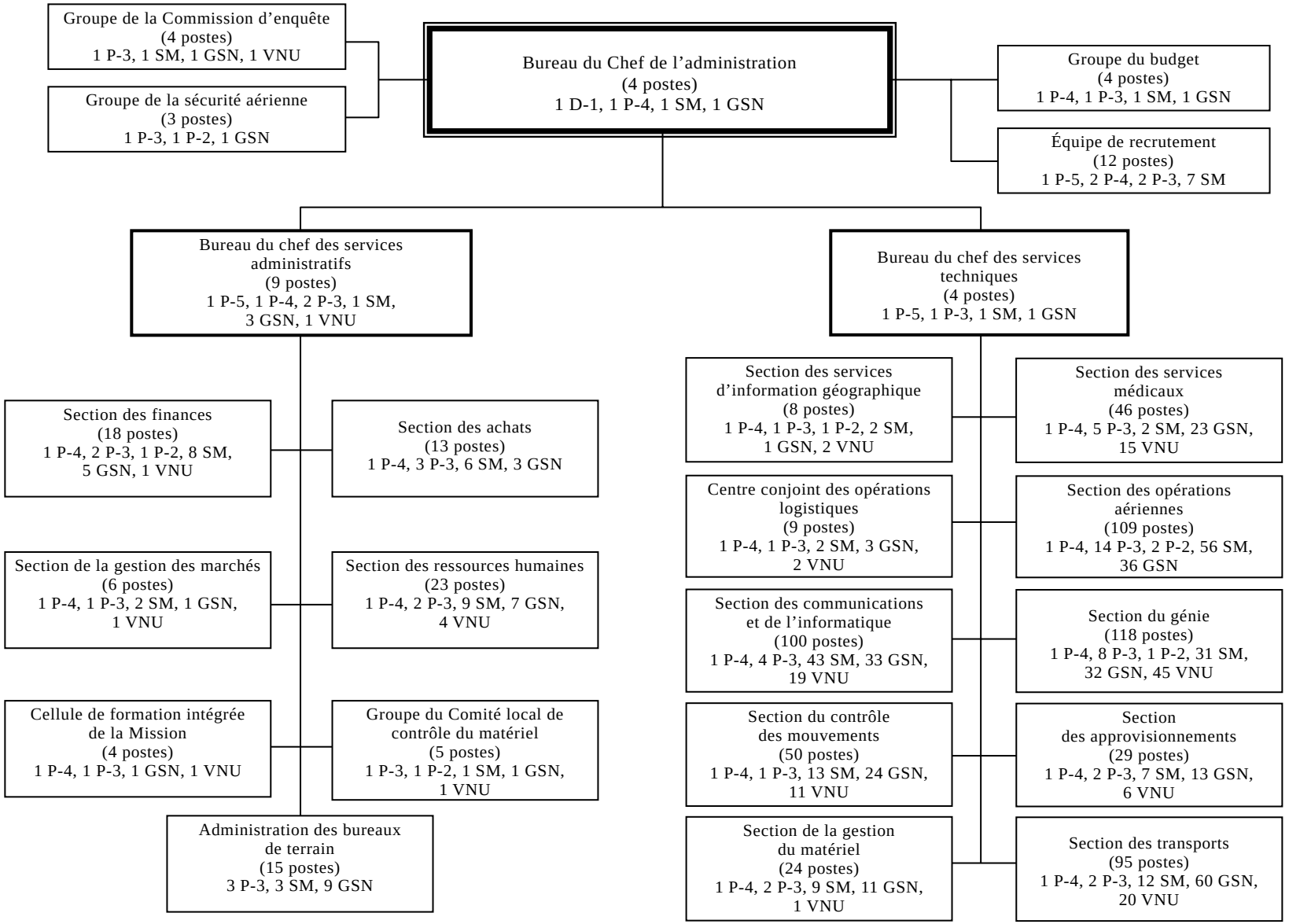

C. Bureau de liaison, bureaux de terrain et antennes

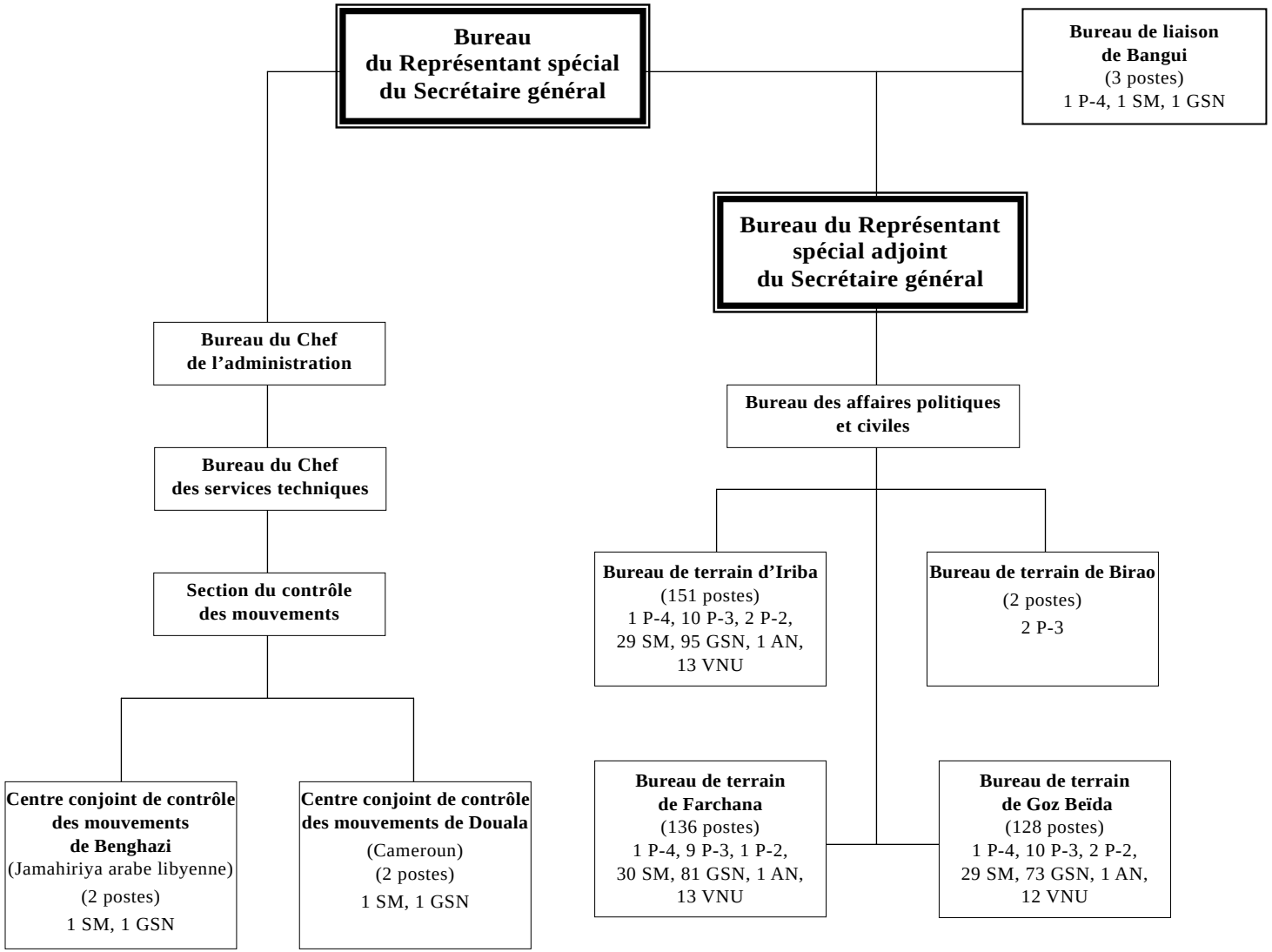

D. Groupe de liaison militaire

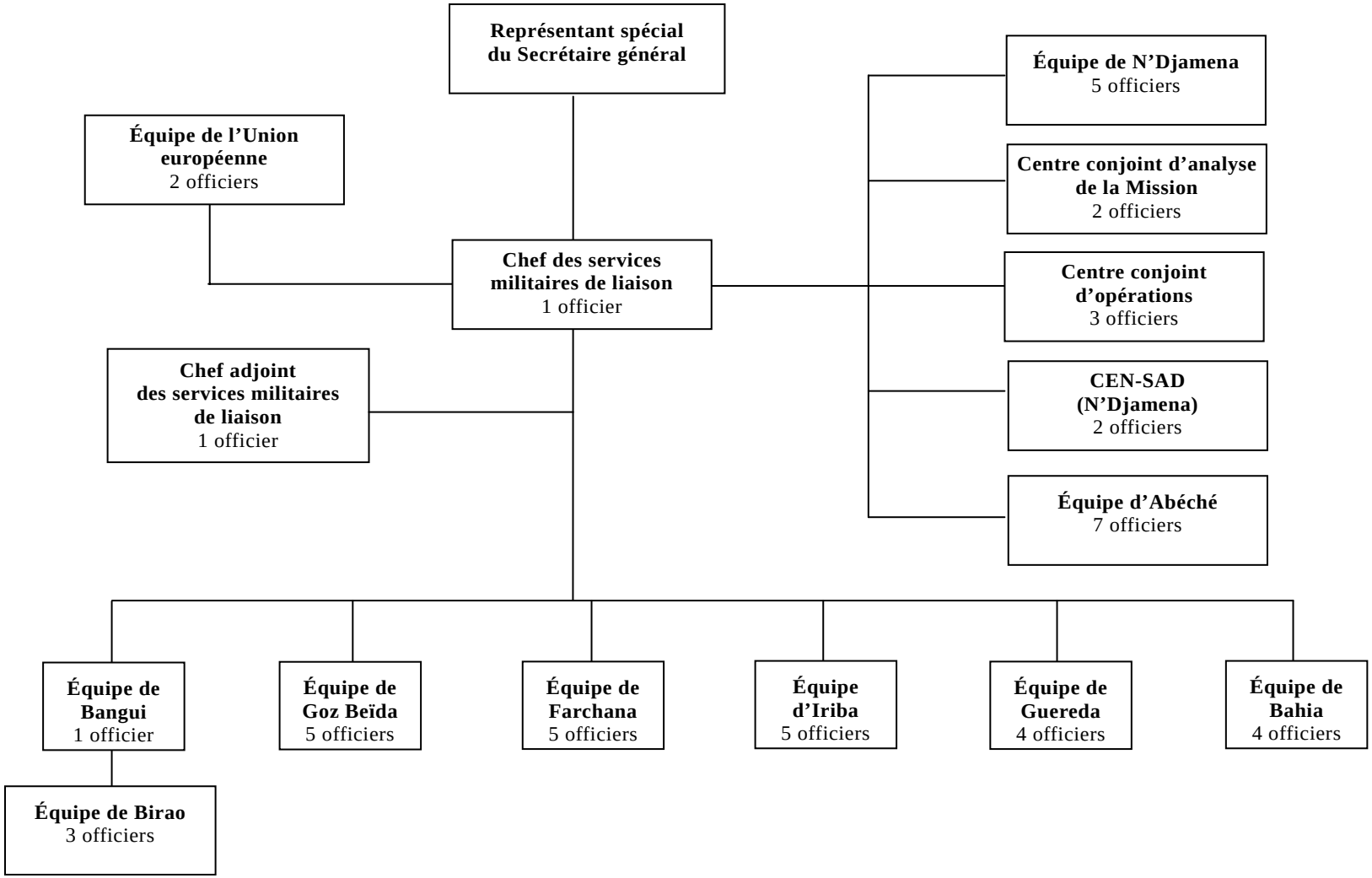

Map No. 3788 Rev. 7 United Nations
November 2007

Department of Field Support
Cartographic Section